

# Origines

N°96  
décembre 2020

# Ardéchoises

## MEILLEURS VŒUX 2021

- La généalogie, un jeu d'enfant ?
- Saga des patronymes
- Les métiers d'autrefois
- Portrait : Jean-Claude Foriel
- Chronique de mon village : Roiffieux
- Les peintres des Huguenots

Revue trimestrielle de la Société des Amateurs de Généalogie de l'Ardèche



La SAGA en action

*La SAGA  
et Origines Ardéchoises  
Vous souhaitent une*

*Bonne et heureuse année  
2021*





## Editorial

Jacques Dumas

Parmi les ressources du généalogiste, il ne faut pas négliger la presse ancienne. On y trouve une masse d'informations. Grâce à internet, quelques clics suffisent pour y accéder. De nombreuses archives départementales, dont celles de l'Ardèche, ont créé une rubrique de consultation de la presse régionale. Au niveau national, la BNF (Bibliothèque Nationale de France) met à la disposition du public le site RETRONEWS, où vous pourrez effectuer des consultations et des recherches sur environ 1000 titres de presse publiés de 1631 à 1950. De quoi vous occuper en ces périodes de confinement.

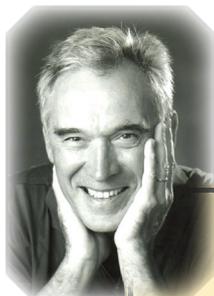
Je vous avais souhaité une bonne année pour 2020 ; au vu du résultat, j'ose à peine le faire pour 2021, mais le cœur y est, alors, bonne et heureuse année à tous et bonne lecture.

## SOMMAIRE

2

VŒUX

- 3 Éditorial / Le mot du Président / Sommaire
- 4 Organigramme OA et SAGA / Adresses
- 5 Modalité de prêt des registres/Recommandations pour libellés de la rubrique "La bouteille à la mer"/Service entraide
- 6-7 Ouvrages édités par la SAGA / Bon de commande
- 8-10 Bouteille à la mer / Courrier des lecteurs /
- 11 La généalogie, un jeu d'enfant ?
- 12-14 Saga des patronymes
- 15-18 Bulletin d'adhésion / Assemblée générale
- 19-21 Jean-Claude Foriel
- 22-23 Les métiers d'autrefois
- 24-26 Chroniques de mon village : Roiffieux
- 27 **Les Ardéchois à Bessèges en 1876 / Mots-croisés**
- 28-30 En parcourant les registres de notaire : Tournon / Antenne Ile de France
- 31 Les peintres des Huguenots



## Le Mot du Président

Minoterie à Cylindres

Chomérac, le ...6...décembre.....192-2020.

ALPHONSE RASCLE

PAR CHOMÉRAC (ARDÈCHE)

*En faisant des achats pour le compte du Père Noël, je suis tombé sur une petite brochure éditée par Larousse en 2013, « Auriez-vous eu votre certificat d'études en 1923 ? »*

*Je n'ai pas attendu Noël pour me l'offrir ! De quoi animer la veillée familiale en proposant un quiz aux petits enfants (déjà grands) et aux séniors, de quoi évaluer ses propres connaissances, de quoi aussi retrouver l'esprit de l'école à cette époque, avec des textes savoureux de dictées, empruntés à Victor Hugo, Pierre Loti, Emile Zola, ...*

*Plus de 10 fautes et vous voilà recalé. Les épreuves d'arithmétique demandaient beaucoup de rigueur. L'examen était très sélectif.*

*Respect à nos ancêtres !*

*Je vous écris ces quelques lignes sur un fac-simile du papier à en-tête de mon grand-père, datant de cette époque.*

*Chère lectrice, cher lecteur, je vous souhaite Joyeux Noël et Meilleure Année 2021*



Société des  
Amateurs de  
Généalogie de l'  
Ardèche

SAGA Ardeche.fr

Site Web SAGA

[www.sagardeche.fr](http://www.sagardeche.fr)

email : [saga3@wanadoo.fr](mailto:saga3@wanadoo.fr) ou [sagardeche@gmail.com](mailto:sagardeche@gmail.com)

**ORIGINES ARDÉCHOISES**  
**REVUE GÉNÉALOGIQUE TRIMESTRIELLE**  
**ÉDITÉE PAR LA SAGA**  
**SOCIÉTÉ DES AMATEURS DE GÉNÉALOGIE DE L'ARDÈCHE**  
*Association reconnue d'Utilité Publique*  
*Siège social : Archives Départementales de l'Ardèche -*  
*Place André Malraux - 07000 PRIVAS*  
*Adresse postale : SAGA 178 ROUTE DE PRIVAS 07210 CHOMÉRAC*  
*Tél : 04 75 64 84 13*

Les locaux de la SAGA à Chomérac sont à présent ouverts aux adhérents les lundis, mardis et mercredis après-midi. Pour respecter les mesures sanitaires en vigueur, il est nécessaire de prendre rendez-vous par mail [saga3@wanadoo.fr](mailto:saga3@wanadoo.fr) ou par téléphone 04 75 64 84 13

**ACCÈS AUX TABLES DES REGISTRES PAROISSIAUX et NOTARIAUX**

LES DONNÉES DE NOS TABLES SONT CONSULTABLES SUR

[www.sagardeche.fr](http://www.sagardeche.fr)

Les images des actes paroissiaux et notariés, numérisées par la SAGA sont en consultation libre sur le site des Archives Départementales de l'Ardèche



Rejoignez nous sur Facebook  
<https://www.facebook.com.geneardeche>

**IMPORTANT**

Nous rappelons à nos lecteurs que tout courrier ou document concernant la revue doit nous parvenir à la Rédaction en précisant impérativement la destination sur l'adresse

**SAGA, Revue "Origines Ardéchoises"**  
**178 route de Privas - 07210 CHOMERAC**  
**ou par Email : [saga3@wanadoo.fr](mailto:saga3@wanadoo.fr)**

Par courrier, si possible pour les textes d'une certaine longueur, sous forme dactylographiée ou imprimée, voire sous CD, à cause des problèmes de saisie informatique.

Par ailleurs, il est important, pour vos envois, de toujours préciser votre nom, éventuellement votre numéro d'adhérent, et dans toute la mesure du possible de signaler vos sources, afin que certaines personnes intéressées puissent s'y reporter.

**ORIGINES ARDÉCHOISES**

Directeur de la publication  
Patrice GUÉRIN  
[saga3@wanadoo.fr](mailto:saga3@wanadoo.fr)  
Rédacteur en chef  
Jacques DUMAS  
[jerdumas1@free.fr](mailto:jerdumas1@free.fr)

Comité de rédaction :  
Jacques DUMAS, Daniel FERRADOU, Patrice GUERIN,  
Bernard GINESTE, Hubert DALLARD

relecture :  
Marie-Christine GIT, Jacques DUMAS, Patrice GUERIN, Bernard GINESTE, Nathalie MAILLET

ORGANIGRAMME ASSOCIATION SAGA

**Bureau :**

Présidents d'honneur Michel GUIGAL†, Henri SÉVENIER, Président Patrice GUÉRIN, Vice-président(e)s Jacques DUMAS, Marie-Christine GIT, Trésorière Brigitte BONNEFOI, Trésorier adjoint, chargé des déductions fiscales Jean-Jacques CHOPARD, secrétaire Josiane CHAREYRE, secrétaire adjointe Céline CURINIER.

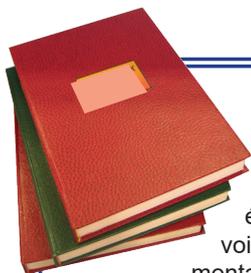
**Commissions :**

Recherches Michel POLI, Registres de Catholicité Brigitte BONNEFOI, Patrice GUÉRIN, Freddy HOFFERT, Nathalie MAILLET, Registres et lacunes des paroissiaux, reprise des BMS Maryline BLANC, Brigitte BONNEFOI, Robert CHENIVESSE, Jacques DUMAS, Patrice GUÉRIN, Freddy HOFFERT, Nathalie MAILLET, Jacques TAVENARD, Décryptage des actes des notaires Robert CHENIVESSE, Alain ESTÉOULE, Paléographie, Robert CHENIVESSE, Brigitte BONNEFOI, Relevé, indexation et numérisation des mariages 1902-1942, Henri SEVENIER, Nathalie MAILLET, Reliures-Maintenance des registres, Hubert DALLARD, Minutiers des notaires, Brigitte BONNEFOI, Patrice GUÉRIN, Communication, Brigitte BONNEFOI, Céline CURINIER, Marie-Christine GIT, Daniel FERRADOU, Emmanuel COIRATON, Henri SEVENIER, Jacques DUMAS, Robert CHENIVESSE, Maryline BLANC Forums, Congrès Robert CHENIVESSE, Freddy HOFFERT, Nathalie MAILLET, Jean-Pierre PATTARD, Jacques TAVENARD Informatique - Site Web, Emmanuel COIRATON, Jacques DUMAS, Adhésions Abonnements Jean-Jacques CHOPARD, Hubert DALLARD Secrétariat-expédition des registres Hubert DALLARD Antenne SAGA Paris IdF, François CROZE, Alain ESTÉOULE, Michel PONSERRE

Maquette : Hubert DALLARD

**N°96 DÉCEMBRE 2021**

Imprimé en France sur papier recyclé  
Imprimerie Cévenole  
Place d'Onclaire - 07000 COUX  
Dépôt légal ISSN N°1284 7754



## NOS REGISTRES

La SAGA a été la première association généalogique à entreprendre la reproduction intégrale des anciens registres paroissiaux couvrant 380 communes de l'Ardèche, soit près de 2500 registres. Chaque registre, a été agrémenté d'une table analytique. Ceux-ci peuvent être consultés sur place, dans notre local de Chomérac, voir page 2. Les images numérisées peuvent être consultées librement sur le site Web des Archives Départementales à :

[http://archives.ardeche.fr/Accueil/Consulter\\_les\\_archives\\_numerisees](http://archives.ardeche.fr/Accueil/Consulter_les_archives_numerisees).

Les tables sont accessibles par internet. Enfin ces registres peuvent être commandés en prêt selon les modalités suivantes :

### Prêt de registres

**Commande** : seuls les adhérents peuvent commander par courrier à la SAGA 178 route de Privas - 07210 CHOMERAC, 2 volumes maximum simultanément. L'envoi suivant n'est fait qu'au retour du précédent. Sauf pour la première commande, il est impératif d'utiliser les imprimés spéciaux "demande de prêt" fournis lors des envois.

**Délais** : la durée normale de consultation est de 8 jours. Ce délai est porté à 10 jours pour 2 volumes.

**Participation financière** : 6€ par volume pour une semaine + frais de port en sus selon le poids.

La semaine supplémentaire : 9€ par volume. N'oubliez pas au retour du ou des registres, de joindre la "fiche de prêt" et votre chèque de règlement.

**Manipulation** : prenez le plus grand soin de ces registres. C'est un patrimoine précieux de l'Association. Renvoyez-les dans leur emballage d'origine.

## LA BOUTEILLE À LA MER



La SAGA a mis en place un service de Questions-Réponses permettant à ses adhérents de pouvoir, par correspondance, poser des questions pour faciliter leurs recherches et recevoir des réponses qui paraîtront dans la revue.

### Recommandations pour la présentation et l'expédition

Sur une feuille vierge au format A4. Texte au recto seulement. Plusieurs questions peuvent figurer sur une même page, en laissant de l'espace entre chacune pour des annotations. Une seule réponse par feuille. Laisser une marge de chaque côté. Les écrits doivent être si possible dactylographiés ou imprimés, sinon, écrire très lisiblement.

### Questions limitées impérativement à 5

Les questions non parues dans le N° en cours sont reportées au N° suivant sans qu'il soit nécessaire de les renouveler. Elles sont classées en deux rubriques : Généralités et Familles.

Rédiger le texte en précisant dans l'ordre : le ou les prénoms en minuscules, le patronyme en majuscule suivi d'un éventuel surnom ; ensuite les événements en respectant les abréviations. Les lieux en minuscule, département entre parenthèse si hors 07 "y" précédant l'abréviation de l'événement indique que l'acte a été enregistré au même lieu que celui cité précédemment. Ensuite, la date sous la forme jj.mm.aaaa (points séparatifs), pour le calendrier républicain, mois en lettres, année en chiffres romains.

Toujours indiquer une date, même approximative avec la mention ca, av ou ap placée avant la date. Toujours indiquer un lieu, même supposé ou du moins une zone.

**o** : né(e) à... le...

**b** : baptisé(e) le... à...

**x** : marié(e) à... le

**x1** : 1er mariage le...à...

**†** : décédé le

**ca** : environ, vers (circa)

**av** : avant

**ap** : après

**fs** : fils (filius)

**fa** : fille (filia)

**cm** : contrat de mariage

**not** : notaire

**asc.** : ascendance

**desc.** : descendance

**)**( : divorcé(e)

**c** : cité en...

**RPR** : protestant

**y** : répétition du lieu précédent

**Réponses** : Porter en haut à gauche de la feuille le N° et le titre de la question à laquelle vous répondez

Questions et réponses doivent être envoyées directement à la SAGA

SAGA, la Bouteille à la mer, 178 route de Privas - 07210 CHOMÉRAC / Email : [saga3@wanadoo.fr](mailto:saga3@wanadoo.fr)

## SERVICE d'Entraide de la SAGA

Ce service de recherches est réservé aux adhérents.

Il n'a pas pour vocation de se substituer aux généalogistes professionnels.

Il peut permettre de débloquer une recherche.

Les demandes (précisant le numéro d'adhérent et l'adresse postale) peuvent être transmises soit :

- par courrier postal à la SAGA – Service d'Entraide – 178 route de Privas – 07210 CHOMERAC.
- par courriel à l'adresse [saga3@wanadoo.fr](mailto:saga3@wanadoo.fr)

Une participation forfaitaire vous est demandée :

- Pour la reproduction simple d'un acte dont on connaît date et lieu : 4 € par acte.
- Pour les recherches compliquées, par exemple sans date ni lieu : 15 € par acte. Dans le cas où l'acte ne serait pas trouvé, une réponse vous sera transmise avec le détail des documents consultés.
- Les frais de port vous seront facturés en cas d'envoi postal

Pour les transcriptions (écritures anciennes difficiles), n'hésitez pas à nous demander un devis.

**BON DE COMMANDE OUVRAGES SAGA**  
**SOCIÉTÉ DES AMATEURS DE GÉNÉALOGIE DE L'ARDÈCHE**  
**178 ROUTE DE PRIVAS-07210 CHOMÉRAC**

Je, soussigné(e)

N° d'adhérent : .....

Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....

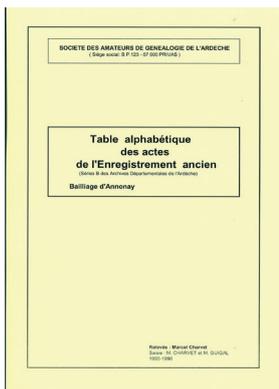
Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

désire recevoir les documents suivants (prix T.T.C. port compris) :

<b>NATURE ET RÉFÉRENCES DES OUVRAGES</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Nombre</b>	<b>Total partiel</b>
Table des insinuations -Bailliage d'Annonay 1578-1788	12 €		
Table des insinuations - Bailliage de Villeneuve de Berg 1531-1790	20 €		
Inventaire des registres notariés avant 1810	20 €		
Petit lexique des termes rencontrés dans les registres anciens	12 €		
Liste des Lieux-dits de l'Ardèche, classement par lieux-dits	20 €		
Liste des Lieux-dits de l'Ardèche, classement par commune	20		
CD des patronymes ardéchois	6 €		
Initiation à la Paléographie	12 €		
Saynètes ardéchoises de l'ancien temps	7 €		
<b>Chèque à établir à l'ordre de la SAGA</b>	<b>TOTAL</b>		<b>.....€</b>

# Ouvrages édités par la SAGA



## Table des insinuations Bailliage d'Annonay

L'insinuation était une formalité d'enregistrement, faite auprès du Bailliage ou des Cours Royales, visant à « rendre publics » les actes que les parties jugeaient importants. Il s'agissait le plus souvent de contrats de mariage et de donation, parfois de testaments. L'insinuation d'un acte n'était pas obligatoire, sauf exceptions. Elle était payante !

Les registres d'insinuation donnent le plus souvent la copie intégrale des actes notariaux. Ainsi, ils apportent

un complément très important aux collections de minutiers notariaux, comblant ainsi quelques unes de leurs lacunes. 7693 références d'actes insinués.



## Table des insinuations Bailliage de Villeneuve-de-Berg

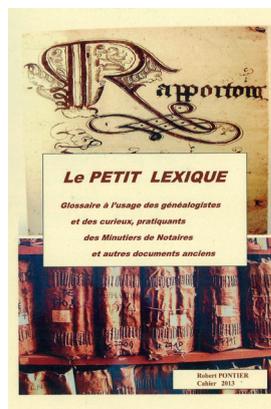
Le bailliage est une circonscription judiciaire regroupant un certain nombre de cours de justice et présidée par un bailli. Le Vivarais constitua l'un des bailliages de la sénéchaussée de Nîmes-Beaucaire. En Vivarais, le bailliage se subdivise en deux cours bailliagères dites de Haut Vivarais et de Bas Vivarais : la première, celle de Bas Vivarais siègea en permanence à Villeneuve-de-Berg, celle de Haut Vivarais fut implantée à Boucieu le Roi avant

d'être transférée en 1565 à Annonay. 16700 références d'actes insinués.



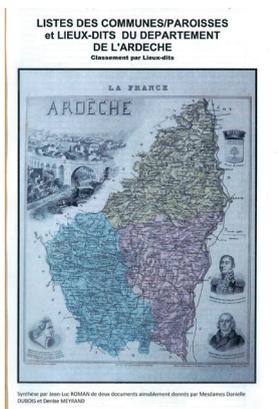
## Inventaire des Registres Notariés conservés aux AD de l'Ardèche - antérieurs à 1810 :

Liste des notaires de chaque commune classés par ordre alphabétique des communes puis par dates de fonction des notaires. Les cotes indiquées sont celles des Archives départementales de l'Ardèche. Certaines références remontent jusqu'au XIV<sup>ème</sup> siècle. Les registres notariés sont une source primordiale pour les généalogistes avertis.



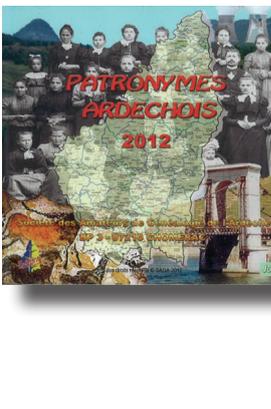
## Petit lexique des termes rencontrés dans les registres anciens

Le Petit lexique : Lexique des termes rencontrés dans les minutiers de notaires (XVI<sup>ème</sup>-XVIII<sup>ème</sup>). Robert PONTIER 2006 D'une soixantaine de pages, ce glossaire regroupe l'ensemble des définitions proposées depuis plusieurs années dans notre revue, plus un certain nombre d'articles, de rappels et de généralités sur les actes et documents anciens.



## Liste des Lieux-dits de l'Ardèche.

Cet ouvrage répertorie les hameaux, les écarts et autres quartiers des communes ardéchoises. Classement alphabétique par commune avec tous ses lieux-dits ou par lieu-dit avec le nom de la commune correspondante.



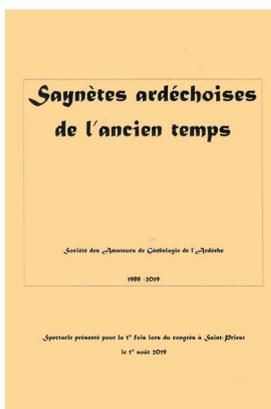
## CD des patronymes ardéchois

Ce CD regroupe tous les patronymes étudiés par les adhérents de la SAGA qui nous ont transmis leurs listes-éclair en 2011. Soit 494700 évènement représentant 88569 patronymes différents. La recherche de noms par liste alphabétique ou par lieu est très simple.



## Initiation à la Paléographie

Compilation des articles de Brigitte Bonnefoi et Robert Chenivisse parus dans Origines Ardéchoises. Une excellente introduction pour appréhender les écritures anciennes.



## Saynètes ardéchoises de l'ancien temps.

Pour les 30 ans de la SAGA (1<sup>er</sup> et 2 août 2019), une troupe théâtrale s'est formée pour présenter des saynètes basées sur des actes insolites trouvés dans des registres anciens. Alain Estéoule, l'auteur, redonne vie aux protagonistes de ces actes. On y croise un curé scandalisé par les mœurs de quelques unes des ses jeunes paroissiennes ou bien un notaire et son clerc face à un couple protestant.



# La bouteille à la mer...

## QUESTIONS

SAGA 2844 Anne BOUTARIN  
couple ASTRUC Pierre et CHARANSOL Marie  
sosas 230 et 231, sur un acte en date du 27 juillet 1788 d'un  
pasteur protestant référence PRT 03-1 page 85 et 86 n°1007  
sur la commune de CREYSSEILLES -07  
il est fait mention d'un contrat de mariage en date du  
12-07-1771, mais aucune précision du notaire.  
je ne sais où chercher et comment chercher, auriez-vous une  
indication à me donner ?

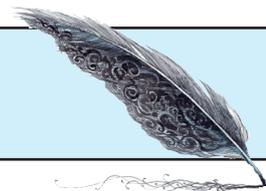
SAGA 2292, Roland COUDERC  
Remerciements à Monsieur Denis HAON pour ses réponses  
dans le dernier numéro.  
COUDERC X PRATLONG  
Rech. Sablières, Montselgues ou env., °, asc. c.m. et lieux de

Jean COUDERC (du Génès) x à Sablières le 08/07/1723 à  
Marguerite PRATLONG.

## REPOSES

SAGA 4202 Anne-Marie NAVELLO  
Réponse à deux questions de Gilles DAMON 4850 dans OA 95  
Question 1 : Blaise Joachim GORY est né vers 1740 à Saint-  
Félicien, il est décédé le 22 janvier 1814 à Arlebosc, profession  
de vigneron, marié à Anne PONSONNET, née le 25/09/1740 à  
Pailharès, décédée le 22/01/1814 à Arlebosc.  
Question 3 : Pierre DAMON, né le 8/10/1681 à Saint-Barthélemy-  
le-Plain est décédé après février 1740 à Colombier-le-Jeune.  
Marié avec Marie COURSDON le 12/02/1715 à Colombier-  
le-Jeune, décédée le 17/03/1725 à Colombier-le-Jeune, née le  
11/07/1693 à Colombier-le-Jeune.

## Le courrier des lecteurs



**A propos de l'article « Quand le français devient  
la langue ordinaire des Prussiens ... du n° 94 de la  
Saga et réponse du n° 95**

**Etienne CHARREL  
adhérent 4213**

L'article du journal illustré de 1866 parle d'un village de  
Prusse orientale. Il faut donc tenir compte du morcellement  
de l'Allemagne au XVII-XVIIIe.

La fondation du village en question fait donc  
nécessairement suite à l'Edit de Postdam du 29 octobre  
1685 pris par Frédéric Guillaume 1er prince électeur  
de Brandebourg et duc de Prusse en réponse à l'édit  
de Fontainebleau par lequel le roi Louis XIV interdisait  
totalement le protestantisme en France. Frédéric  
Guillaume 1er était, comme les protestants français, de  
tradition calviniste (dans un état dont les sujets étaient de  
tradition luthérienne) d'où sa proximité avec les réfugiés  
français arrivant en Allemagne. Il leur offrait dans les  
colonies fondées par et pour eux et dans des conditions  
très avantageuses accueil, aide à l'installation et garantie  
de l'usage de leur langue en particulier dans leur pratique  
religieuse. Cette aide n'était cependant pas tout à fait  
désintéressée car le Brandebourg sortait alors tout juste  
de la guerre de Trente ans particulièrement destructrice  
dans cette partie de l'Allemagne. Il fallait donc relancer  
l'activité agricole et artisanale dans son pays. L'arrivée de  
ces nouveaux habitants, parfois fort bien formés était donc  
une aubaine pour ses états.

Son fils Frédéric III qui lui succéda en 1688 se couronna  
lui-même « roi en Prusse » en 1701 (devenant ainsi le

roi Frédéric 1er « en Prusse ». Il se dit « Roi en Prusse  
» car la Prusse contrairement au Brandebourg ne faisait  
pas partie de l'empire germanique qui ne pouvait donc lui  
reconnaître le titre de « roi de Prusse ». Il renforcera ainsi  
dans tous les domaines l'unité entre le Brandebourg et la  
Prusse.

On estime à près de 20 000 le nombre de protestants  
français qui s'installeront dans ces états entre 1685 et 1731.  
Ils y fonderont 48 colonies dans l'ensemble du territoire.  
La plus importante était établie à Berlin mais d'autres  
furent créées en Brandebourg et en Prusse orientale, à  
Königsberg entre autres. Un bon nombre furent des petites  
implantations rurales au nombre desquelles appartient  
probablement celles dont parle le journal illustré.

La langue française sera préservée le plus longtemps  
possible dans ces communautés, mais au XIXe et  
jusqu'au début du XXe siècle, en dehors des élites les  
plus cultivées, la langue française restera surtout utilisée  
pour le culte et la lecture de la Bible devenant peu à peu  
aussi peu compréhensible au bon peuple protestant que  
le latin l'était dans les églises rurales du XVe siècle !.  
Comme le note l'auteur de l'article, le français pratiqué par  
eux (comme ce fut le cas au Canada) n'avait pas suivi  
l'évolution du français de France. Voltaire qui séjournera  
à Berlin et Postdam entre 1750 et 1753 se moquera de ce  
français vieillot et surchargé de régionalismes ! On peut  
imaginer qu'ils parlaient avec des occitanismes (et avec  
un l'accent des Cévennes !).

Dernière remarque : ces réfugiés vont s'efforcer d'introduire  
des cultures et des pratiques techniques de chez eux (de  
chez nous !). Entre autres ils planteront, paraît-il, des  
champs de mûriers pour éduquer des vers à soie ! Mais vu  
la rigueur du climat ce fut un échec !

Brigitte Girard  
Saga 2581

Je viens tout juste de recevoir le dernier numéro d'Origines Ardéchoises.

Comme d'habitude je l'ai vite ouvert. Et l'article sur la mort du curé Labrot à Fabras a retenu mon attention. Car hier je suis allée avec des amies visiter le château du Pin en priorité pour voir l'exposition "Grotesques au jardin" puisque l'une des associations dont je fais partie à Vinezac a programmé pour le 6 novembre prochain la diffusion du film documentaire de Christian Tran "Yankel intime".

Nous avons également effectué la visite commentée du château par sa propriétaire qui a mentionné les propriétaires successifs, dont le curé Labrot ! Et qui nous a parlé de sa fin brutale.

Par curiosité j'ai consulté l'acte de décès.

Il me semble que les mots non déchiffrés sont les suivants dans l'ordre de lecture :

- toile de Grenoble : la fabrication de toile de chanvre y est avérée à cette période
- couvert d'une redingote puce : probable pour indiquer la couleur du tissu
- le bras droit calé à ses cotés
- lequel il a été certifié
- jusque a lost : l'os
- a mériter peine afflictive : cf droit pénal, la peine afflictive et infamante

J'en profite pour vous dire avec quel plaisir je lis votre revue même si mes activités associatives me laissent depuis plusieurs années beaucoup moins de temps pour la généalogie. Bravo et merci pour votre engagement à tous.



Marie Claude Bessias  
Adhérente 2421

je fais du ménage dans mes courriels

Je viens de retrouver cette réponse de Jacques Bergon, suite à une question que je lui avais posée concernant une quittance mentionnant "femme séparée de biens".... Mention que j'ai dans d'autres quittances

Je me demande si d'autres chercheurs ont été intrigués par cette mention

Cette réponse les intéresserait peut-être

Cette question de la responsabilité limitée des femmes en droit romain est très intéressante.

Puisqu'on est dans un acte du XVIIIe, il convient de se reporter à l'article "Velléien" de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert.

On y lit qu'un arrêt du Parlement de Paris de 1595 enjoit aux notaires de demander aux femmes, pour faire des actes valables, de renoncer à un certain nombre de dispositions du droit romain qui limitent le pouvoir du mari et donnent aux femmes des privilèges pour se défendre.

Ces dispositions sont au nombre de 3 : dans l'ordre chronologique 1) la loi Julia (lex Julia de fundo dotali non alienando) (18 av. J.-C., sous l'empereur Auguste) : il est interdit au mari d'hypothéquer la dot de sa femme, et de l'aliéner par exemple par vente sans le consentement de celle-ci.

2) le sénatus consulte velléien (sous l'empereur Claude) : les femmes ne sont pas liées par les obligations, parce qu'on peut supposer qu'elles ont été extorquées par violence.

3) l'authentique si qua mulier (sous Justinien) distingue les

obligations pour leurs maris et les obligations pour d'autres que leurs maris : l'annulation d'une obligation n'est pas possible dans le cas où il s'agit d'une obligation au nom de leur mari : il ne saurait y avoir de soupçon d'extorsion dans ce cas.

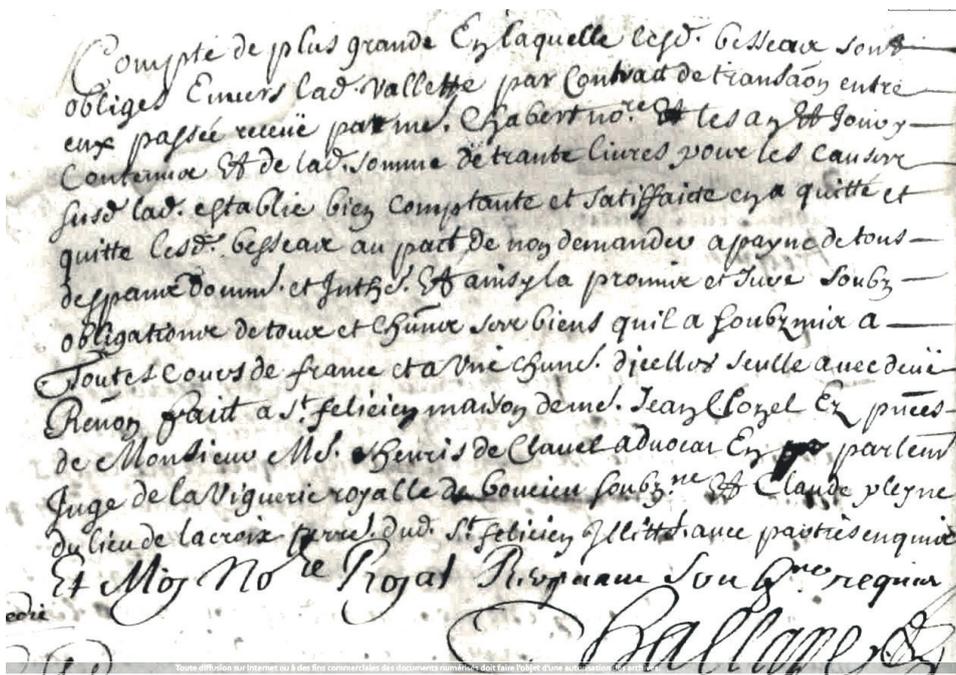
Au départ, il s'agit de protéger la dot de la femme contre les dépenses du mari.

Dans la seconde étape, il s'agit de protéger la femme contre les violences en général en lui reconnaissant une forme de faiblesse.

Dans la troisième, on distingue les obligations conclues au nom du mari et les obligations conclues au nom d'un autre que le mari.

Le paradoxe est que la protection de la femme suppose qu'on la considère comme pas complètement responsable.

Renoncer à ces trois dispositions redonne à la femme sa pleine responsabilité juridique, mais la met à la merci de son mari, dont le pouvoir n'est plus limité L'article de l'Encyclopédie indique que certaines



provinces n'ont pas appliqué systématiquement la renonciation et ont gardé les dispositions anciennes de protection de la femme.

C'est ce qui explique je crois que dans un acte du XVIIIe, cette renonciation soit encore explicitée.

Quelques références pour aller plus loin :

- Cour de droit romain de Charles Mainz :
- Traité de la dot, par Pierre Roussilhe :
- article de Nicole Dufournaud, "Comment rendre les femmes obéissantes ?"



André Dessemond  
Adhérent 3782

Nous avons reçu une réponse d'André Dessemond, adhérent de la Saga dont le grand-père, Henri Cotta né à Jaunac, après avoir été ouvrier métallurgiste à Firminy (Loire) achète, avec son épouse en 1930 à Serrières, l'hôtel Cuminal. Ils le revendront fin mars 1954 pour prendre leur retraite.

André, trop jeune à l'époque, ne peut reprendre l'affaire



carte de l'hôtel du commerce (ancien hôtel Cuyminal) / Henri Cotta



comme le souhaitait sa grand-mère d'autant qu'il est parti peu après pendant 28 mois comme soldat en Algérie, ce qui a contrarié définitivement le projet.

Le père d'André avait épousé la fille des propriétaires, M. et Mme Cotta, qu'il avait connue au restaurant où il prenait ses repas lorsque, employé de banque à Annonay, ses pas l'amenaient à Serrières.

En 1900 le guide rouge mentionnait à Serrières l'hôtel Ravon ainsi que Monsieur Cuminal, négociant qui vendait de l'essence. Après quelques recherches nous avons appris que l'hôtel Ravon est devenu en 1919 l'hôtel Cornet puis, en 1925, l'hôtel Schaeffer, bel établissement toujours présent, qui jouxtait alors l'hôtel Cuminal disparu aujourd'hui, mais après avoir lui-même figuré dans les éditions du guide en 1909, 1914, 1919 et 1925 au moins.

Le commerçant aurait-il changé d'activité ou agrandi son échoppe en y ajoutant l'hô-

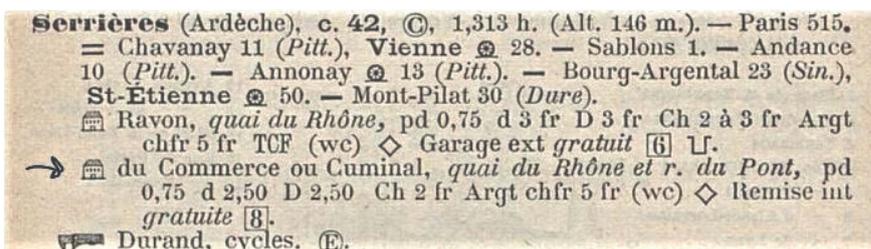
"sur la photo Mme Cotta, grand-mère d'André, est debout, sa fille assise à côté elle (avec le chien)"



guide Michelin 1900 : hôtel Ravon

tel-restaurant auquel il aurait alors donné son nom ?

Un lecteur pourrait-il nous apprendre s'il y a bien un lien entre le commerce et l'hôtel ?



Guide Michelin 1909 hôtel Ravon et Commerce Cuminal

# La généalogie, un jeu d'enfant ?

Pascal BATARDIERE

J'avais décidé de profiter de ce deuxième confinement pour me replonger dans la généalogie de mon épouse, et dans un premier temps de me concentrer sur une branche, celle de son arrière-grand-mère Marie Félicité SOUCHE.

Point de départ : acte de mariage entre Marie Félicité SOUCHE et François Isidore CHIROUZE à Mariac le 14/09/1887 (1)

Sur ce document on lit que Marie Félicité SOUCHE est née au Cheylard le 25/12/1861 fille légitime de Jean Pierre SOUCHE et de Henriette NOUZET domiciliés à Mariac

Étape suivante : naissance de Marie Félicité. (2). Confirmation, elle est bien née au Cheylard le 25/12/1861 enfant légitime de Jean Pierre SOUCHE âgé de 46 ans et Henriette NOUZET son épouse âgée de 33 ans domiciliés au Cheylard. Ce qui signifie pour Jean Pierre SOUCHE une naissance vers 1815.

Recherche suivante : mariage entre Jean Pierre SOUCHE et Henriette NOUZET (3). A Mariac en date du 28/9/1859, il est écrit : Jean Pierre SOUCHE âgé de 42 ans natif de Saint-Genest-Lachamp, domicilié au Cheylard, fils majeur de Jean Pierre SOUCHE et de feu Marie Anne BLACHE. Ce qui implique une naissance vers 1817.

Il devrait donc être facile de retrouver l'acte de naissance de J.P.SOUCHE grâce aux tables décennales. Et rapidement je trouve la naissance d'un J.P.SOUCHE le 15/2/1817 à Saint-Genest-Lachamp. Je me précipite vers les actes d'état civil (4), et là, déception. Je trouve bien la naissance d'un Jean Pierre SOUCHE fils de Jean Pierre SOUCHE mais de Jeanne CHARA et non de Marie Anne BLACHE.

Une dernière vérification, je cherche son acte de décès. Je sais qu'il était vivant le 14/09/1887 lors du mariage de sa fille Marie Félicité et qu'il vivait à Mariac. La consultation des tables décennales me donne un décès en date du 11/01/1893. Sur l'acte on peut lire (5) : Jean Pierre SOUCHE âgé de 80 ans, veuf de Henriette NOUZET, fils de feu Jean Pierre SOUCHE et de feu Marie Anne BLACHE.

En désespoir de cause, je retourne vers les tables décennales, j'en trouve trois autres, et même si les dates ne concordent pas, je vérifie quand même les actes.

Jean Pierre fils de Joseph et de Anne LUQUET 4 vendémiaire an 11 (26/09/1802) (6)

Jean Pierre Sebastien fils de Jean Louis et de Jeanne ARNAUD 30/12/1809 (7)

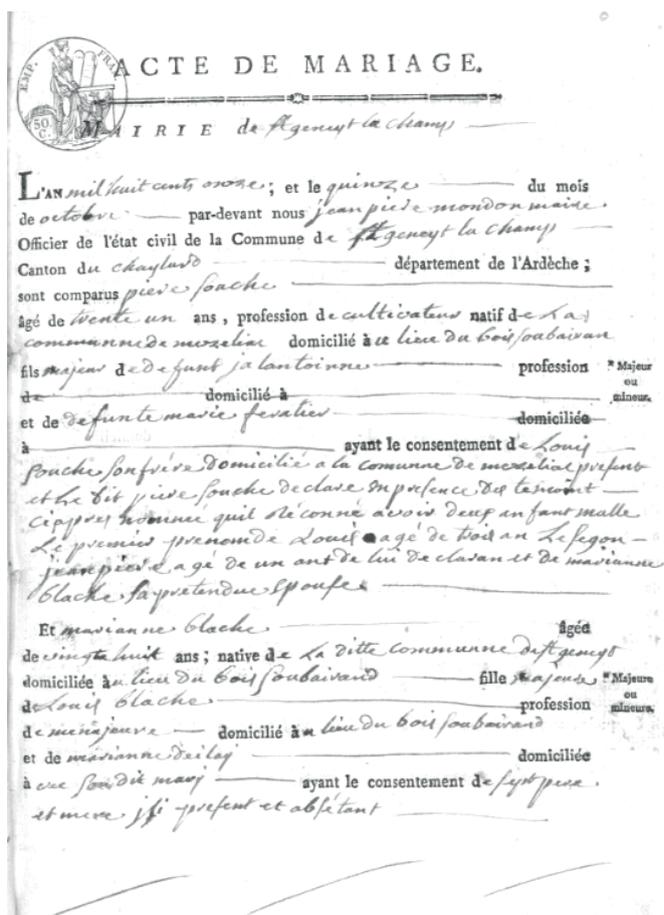
Jean Pierre fils de père non déclaré et Marianne SOUCHE 10/03/1831 (8)

Chou blanc ! Je décide de passer à la génération d'avant, c'est-à-dire le mariage entre Jean Pierre SOUCHE et Marie Anne BLACHE ;

sur lequel on peut lire :

Pierre SOUCHE 31 ans natif de Mézilhac fils majeur de défunt Jalantoinne (Jean Antoine) et de défunte Marie FERATIER ayant le consentement de

« Louis Souche son frère domicilié à la commune de mézilhac présent et ledit piere Souche declare en presence du temoint ciapres nommé quil reconné avoir deux enfant malle Le premier prenom de Louis agé de trois an Le se-



gon Jean Pierre agé de un an de lui déclarant et de Marianne Blache sa prétendue épouse »

Il y a donc un Louis né vers 1808 et un Jean Pierre né vers 1810.

Et effectivement je retrouve la naissance de Louis SOUCHE en date du 23/12/1808 à Saint Genest Lachamp (10) fils de Jean Pierre et de Marie Anne BLACHE Mais aucune trace de ce Jean Pierre qui serait né vers 1810. J'ai aussi cherché dans les décès en me disant que si il y avait eu un autre frère né après lui portant le même prénom, c'est qu'il était décédé entre temps. Mais sans résultat.

En conclusion je me trouve face à deux Jean Pierre SOUCHE, nés des mêmes parents, dont je ne trouve aucune trace concernant la naissance.

- (1) Je trouve rapidement l'acte de mariage en date du 15/10/1811 (9) (cf copie acte)
- (2) A.D. Mariac mariages 1887 vues 5-6
- (3) A.D. le Cheylard naissances 1861 vue 77
- (4) A.D. Mariac mariages 1859 vue 9
- (5) A.D. Saint Genest Lachamp naissances vue 3
- (6) A.D. Mariac décès 1893 vue 2
- (7) A.D. Saint Genest Lachamp naissances mariages décès 1793 à 1802 vue 98
- (8) A.D. Saint Genest Lachamp naissances 1803 à 1812 vue 44
- (9) A.D. Saint Genest Lachamp naissances vue 4
- (10) A.D. Saint Genest Lachamp mariages 1803 à 1812 vues 55-56
- (11) A.D. Saint Genest Lachamp naissances 1803 à 1812 vue 34

# SAGA DES PATRONYMES :

*Cette réédition de la rubrique tenue par Michel Guigal sur l'origine des patronymes (anthroponymie) nous semble être utile aux généalogistes amateurs que nous sommes. Le premier article de cette "saga des patronymes" est paru dans le premier numéro de "la lettre" en Mars 1997. Nous ne publierons pas ce trimestre un article de Michel Guigal, mais plutôt "l'amicale contribution, analyses ou réflexions, inspirées par le récent article "saga des patronymes" (juin) de Monsieur Jo TOMASI-VINCENT, Saga 3993, qui nous semble particulièrement pertinente.*

## PATRONYME ou NOM DE FAMILLE ?

Çòps de gula <sup>(1)</sup> dans le «sujet patronymes».

Nous avons tous pris l'habitude d'utiliser le mot «patronyme» <sup>(2)</sup>, et cela nous semblait clair, commode, et innocent. Et pour ne considérer que les derniers numéros de O.A., nous pouvons noter un large emploi : n° 93 «sujet précis les patronymes» ; n° 94 «saga des patronymes», «origine des patronymes», etc. Or, sur le site officiel de la République Française, Service-public.fr, nous pouvons lire : «Le **nom de famille** correspond à l'ancien nom **patronyme, expression aujourd'hui supprimée**». Pourquoi patronyme fut-il supprimé, par et dans, la législation française il y a 18 ans ? Le législateur, après les longs débats de 1999 à 2002, a tranché, et a banni l'emploi du mot patronyme, parce que celui-ci a été officiellement reconnu «par trop connoté et emblématique d'une référence philologique de dévolution unilatéralement masculine du nom» <sup>(3)</sup>. Il fut aussi jugé indispensable pour la France de se mettre au diapason des instances internationales qui l'interpellaient <sup>(4)</sup>. Et aussitôt, en tous textes et tous lieux, l'État l'a remplacé par **nom de famille** <sup>(5)</sup> <sup>(6)</sup>. Nous savons que «nom patronymique», «référence unilatéralement masculine», se développa au XIX<sup>ème</sup> siècle <sup>(7)</sup>. La référence perdura rigide jusqu'en 1970, et ne fut supprimée qu'en 2002.

À ce propos, je relève une seule erreur de Michel Guigal. Il écrivit «l'article 313 du code civil rend obligatoire la transmission du nom par le père». C'est une erreur fort répandue. Primo, l'article 313 du Code civil (ni du Code Napoléon) n'a jamais traité de cela. Secundo, aucune loi française n'a rendu obligatoire la dévolution du nom par le père. Il s'est agi de coutume, exclusivement créée (et entrée dans LEUR jurisprudence) par les juges au XIX<sup>e</sup> siècle, se référant à l'esprit de l'article 1124, où la mère est assimilée aux mineurs. (cf. Note 7)

Nous faut-il rouvrir, nous, le débat PATRONYME ou NOM DE FAMILLE ?

Ce serait perte d'énergie. Pour toute interrogation, chaque généalogiste peut trouver les réponses dans les débats parlementaires 2001 à 2004, forts bien documentés, qu'il est aisé de consulter sur les sites de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Cf. listing en annexe.

1\_ Comme disaient nos aïeux !

2\_ La longue saga du mot : le néologisme «patronymique» apparut au XII<sup>e</sup>, sous la plume de l'érudit moine juriste Henri d'Andeli, «La Bataille des VII Arts» : au vers 290 «Mès quant vint aus Patrenomique ; et 293 «Tant font Patrenomiques fors». Puis, le néologisme mit 8 siècles pour enfanter celui de «patronyme» (Larousse 1932), après être passé par «patronomique» (Roques, XIV<sup>e</sup> s.), «nom patronymique» et même «patronymicum» (XIX<sup>e</sup> s.). À l'origine il resta confiné dans l'idiote des magistratures, et absent des langues courantes (roman, vieux provençal, ancien français). Aujourd'hui, c'est exactement le contraire, chassé du vocabulaire administratif, il se replie très résistant dans le français courant !

3\_ Réf. Débat parlementaire 27/6/2001. Rapport 416.

4\_ Réf. Convention ONU pour l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations à l'égard des Femmes dont la France n'a levé ses réserves qu'en 2013 (Cf. annexe, Site des Nations Unies) : «Art. 5. toutes les mesures appropriées pour modifier les schémas et modèles...

5\_ Réf. Loi 2002-304 du 4/3/2002 relative au nom de famille : «L'art.57 du code civil est ainsi modifié : 2° Dans la troisième phrase du deuxième alinéa, dans la première phrase du troisième alinéa et dans la première phrase du dernier alinéa, le mot : patronyme est remplacé par les mots : nom de famille. Etc.

6\_ Réf. Circulaire 06/12/2004 : «La loi 2002-304 du 4/3/2002 modifiée par la loi 2003-516 du 18/6/2003 a changé en profondeur le dispositif existant en matière de dévolution et de changement du nom de famille. Elle introduit la notion de nom de famille qui se substitue à celle usitée de nom patronymique».

7\_ Un bémol tout de même, quelques scories subsistent : Code Pénal, art. 225-1. En pleins réquisitoires contre l'emploi du terme, un député proposa de l'introduire. Députés et sénateurs qui n'y prirent pas garde, l'article reste en vigueur. Donc, honnêtement, quand un législateur donne le mauvais exemple, il peut être pardonné aux généalogistes impénitents.

7\_ Réf. Code Napoléon : art. 1124 : «Les incapables de contracter sont les mineurs...les femmes mariées». Mémorial de Sainte Hélène où, influencé par l'anthropologue Canabris, Napoléon fit le célébrisime commentaire : «l'enfant appartient au mari de la femme comme la pomme au propriétaire du pommier» ! Pour les «pommes», la dévolution du nom ne pouvait appartenir qu'au propriétaire du pommier !

## Le bouleversement de nos vieilles habitudes ?

En 2001, le législateur reconnut que, par le «bouleversement des habitudes» qu'entraînera la loi, «les premières années seraient probablement un peu délicates» (8). En 2020, ce ne sont plus les premières années ! L'avons-nous raté ce «bouleversement des habitudes» ? Pourquoi les logiciels ont-ils mis tant d'années à timidement obtempérer (9) ? En 1997, que **Michel GUIGAL ait employé le terme «patronyme»** (tout en prévoyant lucidement le changement), **cela était normal** (conforme aux normes et us en 1997 (10)). Mais, que le terme, dénoncé officiellement depuis si longtemps, soit encore publiquement (11) employé en 2020, et qui plus est, mis en exergue par un titre (n° 93, saga des patronymes), ou en catégorie d'articles, est-ce convenable ? Est-ce conforme aux normes en vigueur, ou à la bienséance ? Cela devient-il des remugles (12) d'une époque que l'on voudrait révolue (13) ?

Ce dont il s'agirait, pour nous généalogistes, ce serait de nous efforcer de «forcer les comportements afin de modifier les mentalités et de parvenir à une égalité de traitement entre les hommes et les femmes» (14). Ce ne sera pas facile. Pourtant, il faudra bien sortir du moisi, comme dirent les parlementaires.

## Osons aller plus loin

Penchons-nous, par exemple, sur nos emplois si coutumiers des mots «agnatique» et «cognatique». Deux points s'imposent. D'une part, nos emplois habituels ne correspondent pas aux acceptions premières de ces termes, mais sont des acceptions dérivées. D'autre part, comment ne pas reconnaître que l'acception dérivée du mot agnatique est également «par trop connotée et emblématique d'une référence». Il en est de même pour cognatique, qui, dans son acception première, n'est nullement sexué. Concernant cognatique, pour tordre le cou aux dérives, il suffit d'en reprendre l'acception première. Elle concerne TOUS les ascendants et descendants sans distinction sexuelle. Et, s'il est question de nos recherches ADN-mt, il conviendra de parler de lignée mitochondriale. D'aucuns préfèrent «Lignée Ève». Par contre, «agnatique» reste fortement entaché aux connotations dont il siérait que les généalogistes se libèrent, tout comme celles du vocable patronyme. Pour les recherches ADN-Y, on pourrait parler de «Lignée Adam», voire ADN-Y (15) ?

Quant aux mainteneurs farouches des termes mis en cause, s'ils prétendent comme le fit Badinter (contre l'avis de Mitterrand !), en répondant à l'interpellation de l'Assemblée Européenne «qu'il n'y avait aucune considération sexuelle» dans l'emploi des termes (16).

Còps de gula ? Oui, mais c'est notre société qui le pousse. Les généalogistes, s'ils ne veulent pas finir par être montrés du doigt, ne faudrait-il pas, qu'ils s'interrogent ; qu'ils osent balayer les quelques scories sexistes qui encombrant leur nomenclature ; et qu'ils osent réformer leurs **habitudes langagières** ? (17)

## ET QUE DIRE DU RESPECT DE L'IMMUTABILITÉ DU NOM DE FAMILLE ?

J'oserai finir en m'attardant sur le passionnant article de Gérard SAVANT, à propos de l'étonnante mutabilité d'un nom de famille. Cela concerne encore **les habitudes contre les règles**.

8\_ Face aux résistances des édiles, l'application fut repoussée de 3 ans.

9\_ La version 2020 d'un logiciel connu, malgré une certaine épuration, présente un manuel regrettamment resté truffé (24 !) de 'patronymes', là où aurait été simple de dire «nom».

10\_ Idem pour emplois donc normaux, relevables dans O.A. de 1997 à 2001. Par contre, celui de 2006, O.A. n°37 «Saga des patronymes» de Pierre Arnaud, fut déjà discutable.

11\_ Chez lui, chacun fait ce que bon lui semble.

12\_ Remugle ! Odeur désagréable de moisi.

13\_ Réf. Procès-verbal 416 sénat 27/6/2001 : «Nom patronymique ou patronyme : connotation résolument masculine par la référence qu'il induit au nom du père». Assemblée Nationale, 8/2/2001, Sénat 27/6/2001 : «Cette situation, constitue aujourd'hui, sinon un anachronisme, du moins un vestige d'une conception patriarcale du droit et un remugle d'une époque que l'on voudrait révolue».

14\_ Réf. Débat parlementaire, Sénat 27/6/2001.

15\_ Ne siérait-il pas d'être prêts à adapter notre langage à l'univers généalogique de l'ADN ?

16\_ Dans le droit fil de Vaugelas à Badinter et Carrere d'Encausse, en passant par Diderot, ou Cambacérès. L'un de ces promoteurs du «mâle» fut à remarquer, Beauzee (XVIIIe s.), qui doctement se justifia : «le masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle» !

17\_ Le C<sup>eu</sup> de l'Europe a adopté (2008), la recommandation visant l'élimination du sexisme dans le langage.

Or, en l'espèce, rappelons que la loi du 6 fructidor An II (27/8/1794) reprenant les vieilles dispositions de l'Édit d'Ambroise (26/3/1555), puis du Code Louis <sup>(18)</sup>, concerne exclusivement l'immutabilité du nom de famille reçu à la naissance. La loi fut amendée dès le 11 Germinal An XI <sup>(19)</sup> qui, comme le Code Louis (peu appliqué), permit la mutabilité sur décision gouvernementale. Or, s'il me semble opportun de rappeler ces normes, c'est parce qu'elles cherchaient précisément à interdire ce que nous rapporte Gérard SAVANT !

Alors, de la part des curés et des maires, ignorance de la règle ? Coutumes ? Et de la part des intéressés, volonté de se distinguer d'homonymes (en niant la lointaine parenté) ? Quoiqu'il en soit, nous avons tous noté que le Vivarais nous offre un imposant florilège de variantes <sup>(20)</sup> ! Et par la contamination des prénoms (?), les noms de famille sont souvent francisés par les registres (il y eut un article sur ce sujet dans O.A.). Or, en règle, répétons encore, que cela fut strictement interdit, tant en Vivarais qu'en Ardèche.

Oui, Gérard SAVANT a bien raison de conclure que sa Marianne aurait dû s'appeler VINCENS. Moi aussi, j'aurais pu porter ce nom de famille : mon aïeul baptisé «Jan VINCENS» à Mirabel en 1720, fut marié par le curé à Saint-Michel-de-Boulogne en 1749, sous les prénom et nom «Jean VINCENT».

Peut-être croyance qu'il fallait «\*dépatoisier» au lieu de respecter les actes de baptême ? En voilà peut-être des cas à recenser !

**Jo TOMASI-VINCENT**  
**Saga 3993**

ANNEXE : quelques références pour les textes entiers des citations ci-supra :

Loi n° 2002-304 du 4/03/2002 relative au **nom de famille** (JO du 5/03/2002)

Loi n° 2003-516 du 18/06/2003 relative à la dévolution du **nom de famille** (JO 19/06/2003).

Ordonnance n° 2005-759 du 4/07/2005 portant réforme de la filiation (JO 6/07/2005).

Circulaire du 2/07/2003 Dévolution du **nom de famille**.

Décret n° 2004-1159 du 29/10/2004 portant application de la loi n° 2002-304 modifiée, à' relative au **nom de famille** (JO 31/10/2004).

Arrêté du 5/11/2004 portant modification des annexes du livret de famille (JO 24/11/2004).

Circulaire du 6/12/2004, présentation de la loi 4/03/2002 et 18/06/2003 relative au **nom de famille**.

Circulaire n° 5575/SG du 21/2/2012 relative à la suppression des termes 'nom patronymique', des formulaires et correspondances des administrations. «Art. 2. le terme de «nom patronymique a quant à lui **vocation à disparaître** à la suite de l'intervention de la loi du 4/3/2002 qui a retenu cette expression pour la modification des dispositions du code civil. L'emploi du terme «**nom de famille**» devra donc être privilégié».

Site de l'Assemblée N<sup>le</sup>. Dévolution **nom de famille** : <http://www.assemblée-nationale.fr/Dévolut°>

Site du Sénat Dévolution du **nom de famille** : <http://www.senat.fr/Dévolut°>

Site de l'Assemblée Nationale. **nom de famille** : <http://www.assemblée-nationale.fr/nom>

Site du Sénat\_Nom de famille : <http://www.senat.fr/dossierieg/pp100-225-html>

Site du Conseil des Communautés Européennes. Directive 79/7 du 19/11/1978.

Rejet en 1981 par la France qui se prétend non concernée. Cf. propos de Badinter.

Site des Nations Unies (CEAFDAW). Résol° 34/180, 18/12/1979 (adoptée avec réserves qui logiquement auraient dû être levées dès 2002. Or, il fallut attendre Najat Vallaud-Belkacem pour lever ces réserves sur le **nom de famille** le 14/10/2013. <https://www.libération.fr/auteur/2005-afp>

18. Appellation traditionnellement donnée au code souhaité par Louis XIV.

19. Réf. Loi du 11 Germinal An XI (1803) : «relative aux changemens de Noms» : «Art. IV. Toute personne qui aura quelque raison de changer de nom, en adressera la demande motivée au Gouvernement».

20. Il apparaît, sur l'ensemble de la France, jusqu'à 40 variantes de certains noms !

# ADHESION SAGA

adhésion valable un an à compter de la date de validation de votre inscription par la SAGA

Bulletin à faire parvenir avec votre règlement  
à SAGA 178 route de Privas - 07210 CHOMERAC

Je soussigné :

NOM, Prénom : ..... N° adhérent : .....

Adresse : .....

Année de naissance : ..... Nationalité : ..... Profession : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Je choisis la formule	"Essentiel": adhésion simple	"Premium" : Adhésion + Expoactes (12€)	"Soutien" Adhésion + Expoactes(12€)+Revue+Don
Accès au service "recherches"	✓	✓	✓
Accès au local de Chomérac (plus de 3000 documents en consultation)	✓	✓	✓
Accès au service de location de nos registres papier	✓	✓	✓
Accès à la zone "membres" du site Internet de la SAGA	✓	✓	✓
Accès illimité aux données BMS de la SAGA	⊘	✓	✓
Accès illimité aux données notaires de la SAGA	⊘	✓	✓
<b>TOTAL FORMULE</b>	<input type="checkbox"/> 16 €	<input type="checkbox"/> 28 €	✓
Abonnement à la revue Origines Ardéchoises (4 numéros/an)	<input type="checkbox"/> 13 €		✓
<b>TOTAL FORMULE + REVUE</b>	<input type="checkbox"/> 29 €	<input type="checkbox"/> 41 €	sup. à 41 €.....€

Paiement par chèque

Paiement par virement sur le compte de la SAGA

IBAN : FR76 1027 8089 1300 0271 4864 069 CMCIFR2A

Paiement par carte bancaire : **uniquement en ligne sur le site [www.sagardeche.fr](http://www.sagardeche.fr)**

En signant, je m'engage solennellement à respecter la Charte  
des adhérents de la SAGA.

Voir au dos

Signature (obligatoire)

# Charte de l'Adhérent

## de la Société des Amateurs de Généalogie de l'Ardèche

**Article 1**– L'adhérent s'engage à donner une image positive de l'association, tant dans son comportement, que dans sa promotion de l'association envers des personnes non adhérentes.

**Article 2**– L'adhérent s'engage à manipuler avec le plus grand soin, les instruments de travail et les documents mis à sa disposition, savoir : livres, registres, fiches, manuscrits, plans, microfilms ou données sur support informatique, etc... Il doit respecter quelques précautions essentielles qui sont rappelées ci-après : - ouvrir délicatement et lentement les boîtes d'archives, - tourner les pages les unes après les autres, - soulever un trombone pour le retirer, - n'utiliser exclusivement que du papier - marque-page ou feuille blanche, et non post-it comme repère, n'annoter aucun document d'archives, ne pas mélanger les feuillets.

**Article 3**– L'adhérent respecte la nature confidentielle des informations recueillies sur la vie privée des citoyens, et s'engage à ne pas diffuser des renseignements pouvant porter préjudice à des tiers.

**Article 4**– L'adhérent réalise ses travaux de recherche dans les locaux de l'association ou aux Archives Départementales ou tout autre lieu public, dans le respect des autres chercheurs.

**Article 5**– L'adhérent s'engage à signaler aux services qui le reçoivent les dégradations constatées lors de la consultation du document.

**Article 6**– L'adhérent qui réalise des travaux pour l'association, agit en qualité de bénévole, et ne peut exiger ni rémunération pour son activité, ni indemnisation. Il peut seulement bénéficier de fournitures, telles que papier, timbres, CD, etc.

**Article 7**– L'adhérent reconnaît que le résultat desdits travaux appartient à l'association et ne peut le diffuser à un tiers, sauf entente préalable avec l'association.

**Article 8** – L'appartenance à l'association ne donne aucune prérogative à l'adhérent auprès des administrations. Pour la réalisation de ces travaux, dans les mairies ou aux archives départementales, il bénéficie d'une habilitation nominative et écrite qui lui est attribuée par l'association.

**Article 9**– L'adhérent doit respecter les règlements imposés dans chaque administration fréquentée, en vue de l'exercice de son travail pour le compte de l'association.

**Article 10** – L'adhérent qui aurait un comportement négatif envers l'association ou toute administration qu'il fréquente, peut recevoir un avertissement dans un premier temps, et être exclu momentanément ou définitivement de l'association dans un deuxième temps. Il est rappelé que l'article 4 des statuts prévoit la radiation qui peut être prononcée pour motifs graves par le Conseil d'Administration, sauf recours à l'assemblée générale, après explications fournies par l'adhérent.

En signant, je m'engage solennellement à respecter la Charte des adhérents de la SAGA.

Signature (obligatoire)



**Les adhérents, candidats à l'élection des membres du Conseil d'Administration (renouvellement du tiers), sont priés de se faire connaître auprès du bureau de la SAGA à Chomérac avant le 20 mars 2021**

SOCIÉTÉ DES AMATEURS DE GÉNÉALOGIE DE L'ARDÈCHE  
178 route de Privas 07210 CHOMERAC

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021**  
**jeudi 25 mars 2021**

Vous êtes invités à assister à l'Assemblée Générale de notre association qui se tiendra le jeudi 25 mars 2021 à la salle du Triolet à CHOMÉRAC à partir de 14 heures 30

ORDRE du JOUR

- Rapport moral et d'orientation
- Rapport financier
- Rapport d'activité
- Renouvellement d'un tiers des membres du Conseil d'Administration
- Fixation de la cotisation 2022
- Questions diverses

L'assemblée générale est un moment privilégié de la vie de toute association. Venez nombreux, ce jour-là, afin de participer aux débats. En cas d'impossibilité d'assister à cette assemblée, retournez-nous le pouvoir ci-dessous, dûment complété à SAGA 178 route de Privas - 07210 CHOMÉRAC

*Nota : Les résultats comptables seront disponibles en consultation au bureau de Chomérac à partir du 1er mars 2021*

**POUVOIR**

Je soussigné(e) :

NOM, Prénom : .....

N° d'adhérent(e).....

A dresse : .....

.....

Donne pouvoir à .....

pour me représenter à l'Assemblée Générale de la SAGA du jeudi 25 mars 2021

Les pouvoirs non nominatifs seront confiés aux membres présents qui accepteront de les assumer, dans la limite de 10 pouvoirs par personne, conformément aux statuts. La donation de pouvoir n'est valable que pour les adhérents à jour de leurs cotisations pour l'année en cours.

Signature  
Précédée de la mention "Bon pour pouvoir"



# PROFITEZ D'UNE RÉDUCTION D'IMPÔTS POUR FAIRE UN DON À LA SAGA

(article 200 du Code Général des impôts)

Une aide ponctuelle de votre part viendra en complément du travail de nos dizaines de bénévoles et contribuera à la bonne santé de notre association.

Pour bénéficier de cette mesure, veuillez nous adresser ce coupon, accompagné de votre don par chèque.

Madame, Mademoiselle, Monsieur - Nom.....Prénom.....

Adresse .....

courriel.....@.....

soutient la SAGA et verse par chèque, libellé à l'ordre de SAGA, un don d'un montant de

.....€

- Merci de m'adresser un reçu fiscal annuel qui me permettra d'obtenir une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de ce don, dans la limite de 20 % de mon revenu imposable.**

*Ainsi un don de 100 € me revient à 34 € après réduction.*

---

## ACCÈS aux données des TABLES des BMS et des Notaires de la SAGA OFFRE RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS de la SAGA Formule "Premium" ou "Soutien"

Consultation illimitée des données des tables des BMS et des données notariales de la SAGA, en ligne sur le site [sagardeche.fr](http://sagardeche.fr).

Votre adresse email valide est indispensable. Elle vous servira d'identifiant (login) pour accéder aux données.

Après réception de votre règlement, le bureau de Chomérac vous identifiera auprès du gestionnaire de données et vous ouvrira un compte, un mot de passe vous sera attribué.

Votre identifiant (login) et votre mot de passe sont strictement personnels. Tout abus avéré pourrait être sanctionné.

Vous vous engagez à n'utiliser cet accès qu'à des recherches strictement personnelles.

**Attention, à partir du début de l'année 2021, la SAGA ne donnera plus accès aux détails de ses relevés sur le site Heredis-Online.**

### La SAGA a besoin de vous ! OPÉRATION RÉVISION

Pour le site internet de la SAGA, nous continuons à réviser les tables BMS, NPMMD du département afin de vous proposer des informations les plus justes possible.

Rejoignez l'équipe des bénévoles qui se sont déjà portés volontaires !

Il s'agit d'un travail à domicile. Vous pourrez choisir les communes qui vous sont familières.

Joindre Brigitte Bonnefoi [bonnefoi.genealogie@yahoo.fr](mailto:bonnefoi.genealogie@yahoo.fr), Freddy Hoffert [freddy.hoffert1@9online.fr](mailto:freddy.hoffert1@9online.fr), Patrice Guérin [for-lane07@aol.com](mailto:for-lane07@aol.com), ou la SAGA [saga3wanadoo.fr](http://saga3wanadoo.fr)

### La SAGA a besoin de vous ! OPÉRATION NOTAIRE

Vous souhaitez faire avancer la numérisation des registres notariés :

Nous avons besoin de votre aide !!!

Nous pouvons accueillir quelques personnes de plus pour la **redaction des tables** d'actes notariés. Il reste en particulier beaucoup à faire sur les grosses bourgades, Privas, Tournon, Viviers, Aubenas, Annonay.

Vous pouvez également rejoindre l'équipe de **photographes aux Archives Départementales de l'Ardèche à Privas**.

Une courte formation assurée par Hubert DALLARD ou un autre photographe expérimenté vous permettra d'être rapidement opérationnel sur notre matériel.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse suivante :

[saga3@wanadoo.fr](mailto:saga3@wanadoo.fr) ou par téléphone au 04 75 64 84 13

### La SAGA a besoin de vous ! La formule "soutien"

Si vous ne pouvez pas participer à ces actions de bénévolat,

la formule "**Soutien**" vous permet d'aider financièrement l'association et de participer encore plus à sa pérennité et à sa bonne santé.

**Un grand merci aux personnes qui ont soutenu la SAGA par leur bénévolat ou par leur aide financière cette année.**

# Jean-Claude FORIEL, dit FORIEL Aîné (1806-1893)

Marie-France ATGÉ

Cette histoire de la généalogie de la famille Foriel serait banale si ne s'y insérait un surprenant personnage qu'il est difficile de passer sous silence : Jean-Claude Foriel entrepreneur de travaux publics, né le 2 janvier 1806 à Tournon.

De nombreux documents : actes notariés, adjudications, contrat de mariage, testament, correspondances, etc ... sont des témoignages précieux qui révèlent son ambitieux parcours et son étrange personnalité.

## Sa famille

Ses parents : Jean-Claude Foriel (1775-1825) né et décédé à Saint-Jean-de-Muzols, laboureur, propriétaire, marchand, fils de Claude Foriel, agriculteur et de Marguerite Longueville.

Jean-Claude Foriel père épouse Marguerite Martinot (1779-1830), le 31

décembre 1804 à Saint-Jean-de-Muzols, quelques mois après la naissance de leur premier enfant, une fille : Marguerite Mélanie née le 9/03/1804 dans cette commune, suivront : Jean Claude né le 2/01/1806 à Tournon, Marie Marguerite Caroline née le 6/08/1807 à Tournon, Marie Thérèse (1/08/1811 - 20/08/1811)

Jean Victor né le 19/04/1813 à Tournon, Louis Mathieu né le 24/09/1815 à Tournon, Jean Eugène né le 20/12/1817 et décédé le 14/02/1821 à Saint-Jean-de-Muzols

## Son parcours

Cet homme intelligent, doté d'un fort caractère, indépendant et autoritaire, s'impose très tôt avec une farouche volonté de réussir et de se voir reconnu. Peu attiré par l'agriculture, ce qui engendre des conflits avec son père, il part, à 17 ans, tenter sa chance chez un marchand de vin à Tournon. Très vite il s'installe à son compte en tant que négociant et se nomme « Foriel Aîné ». Pour lui, cette appellation représente un titre de noblesse qu'il gardera toute sa longue vie.

Il développe rapidement son entreprise ; tenace, rien ne le rebute. Il agrandit son champ de prospection et voyage à cheval, sans répit, pour rendre visite à ses clients. Il livre le vin de messe et le vin ordinaire à de nombreux curés, il fournit le petit séminaire du Puy, de nombreux notables, et fait même connaître une absinthe fabriquée par Noilly fils.

Il approvisionne régulièrement une cantine d'ouvriers à Beauchastel, installée par Jean François Bernard, entrepreneur de travaux publics de Montélimar, qui exécute des réparations et constructions de digues sur la rive droite du Rhône et recherche un associé. Son épouse Elisabeth Pinet est la cuisinière. Jeanne Marie dite Marie, leur fille unique, qui a reçu une bonne instruction, tient les comptes et rédige la correspondance de l'entreprise.

A 20 ans, Foriel Aîné devient l'associé et le gendre de Jean François Bernard.

Le mariage de Jean-Claude et Marie est célébré à Saint-Jean-de-Muzols le 5 avril 1826, après un contrat signé le 19 mars devant Me Deville, notaire royal. Seule la mère du marié est présente et consentante, son père est décédé le 12 juin de l'année précédente. Le 26 février 1826 avait été enregistrée une convention de société entre Bernard et Foriel pour les travaux projetés par les Ponts et Chaussées à la digue de Beauchastel et au pont de Cadarache.

De cette union, naissent deux enfants : Jean François Eugène, dit Eugène, le 11 mai 1827 à Tournon, et Marie Elisabeth Emma, dite Emma, le 24 décembre 1830 à Montélimar.



Jean-Claude Foriel

Jean-Claude poursuit pendant un temps le négoce des vins tout en s'initiant au fonctionnement des travaux publics, avant de prendre la direction de l'entreprise en Ardèche. Son beau-père travaille du côté de la Drôme, à Nyons, pour des travaux de réfection sur la route royale 94.

Après le décès de sa mère le 17 janvier 1830, la liquidation-partage des biens familiaux crée des conflits qui vont durer une vingtaine d'années. Le droit d'aînesse de Jean-Claude provoque des dissensions. L'oncle Martinot, maire de Saint-Jean-de-Muzols, est le tuteur des deux enfants encore mineurs ; Foriel Aîné s'éloigne de sa famille ardéchoise.

Il s'engage au côté de son beau-père, mais l'entente entre les deux hommes est de courte durée. Jean-François Bernard préfère en 1830 lui céder ses entreprises et ses créances et s'installer définitivement

à Nyons pour des tâches qui conviennent à son sens traditionnel de travaux sans ampleur. Il achète une modeste bastide où les jeunes Eugène et Emma sont heureux de passer de longs séjours pendant les déplacements de leurs parents.

S'il obtient bien l'adjudication de la suite des travaux, Foriel Aîné ne respecte pas ses engagements. Il ne tient compte ni des ordres et ni des rappels qu'il reçoit. De plus il accumule des dettes importantes, qui sont payées à diverses reprises par ses beaux-parents et son épouse pour lui éviter d'autres ventes de mobilier. Marie ne supporte plus les folles dépenses de son mari. Aussi un courrier d'avoué est adressé le 18 juillet 1832 au président du tribunal civil de Nyons pour une demande de séparation de biens.

Les relations entre le beau-père et le gendre sont loin d'être cordiales et finiront par se rompre. Marie invitera toujours ses parents ou ira les voir à Nyons

pendant les longues et nombreuses absences de son époux.

Sans se soucier des travaux inachevés et des « arrêtés », Jean-Claude Foriel Aîné quitte Nyons pour acquérir d'autres marchés de plus grande ampleur, dans le Vaucluse, les Basses-Alpes, le Gard.

Un intéressant travail de réfection de la côte de Châteauneuf-de-Gadagne lui est confié. Il demeure à Avignon, rue des Carmes, où le rejoint quelquefois son épouse, sa parfaite secrétaire.

Il fréquente un cercle d'amis franc-maçons, il y adhère pendant quelques années : les trois points maçonniques accompagnent sa signature.

Puis en 1835, il obtient une importante adjudication de travaux sur la route royale 85, entre Senez et Taulanne, dans les Basses-Alpes, et devient le chef d'une grosse entreprise. Deux ans plus tard il est adjudicateur de la construction d'un pont sur la rivière d'Asse, moyennant la concession d'un péage.

Grâce à sa réussite professionnelle fulgurante, il devient propriétaire d'un domaine à Malijai, près de Digne, dès octobre 1837. Il ne cessera de l'agrandir, en acquérant moulin à farine et à huile, hectares de prairies, terre labourable aux quartiers de la Palumière et du Pont. Il emploiera fermier, cuisinière, cocher. Il fréquentera la bourgeoisie, l'aristocratie, et deviendra notable de la région; il sera élu conseiller municipal de Malijai.

L'air de Malijai fait beaucoup de bien à leur fille Emma, de santé fragile.

Son frère Eugène à peine âgé de huit ans est mis en pension par son père à Digne, malgré les protestations de sa mère et y reste interne sept ans. Foriel Aîné, homme vaniteux, doté d'un despotisme certain, se présente comme le maître envers les domestiques et ouvriers et n'admet pas d'être contesté; il abuse tout autant de son autorité maritale et parentale. Son intolérable domination envers ses enfants est adoucie par l'amour de leur mère.

Entre temps, les frères et sœurs de Foriel Aîné l'importunent souvent pour régler des litiges ou quémander un emploi. Sa situation solidement établie, il embauchera ses deux frères Victor et Louis en les associant à des chantiers.

Le frère cadet, Victor (1813-1877), actif, ingénieur sera un temps le chef de chantier de son frère aîné, puis à son tour il souscritra un marché à son compte. Sans grande instruction, il sait, lui aussi, fréquenter les milieux bourgeois, charmeur, il séduit et épouse Pauline de Bisshop. Il obtient la demande de s'anoblir lui et ses deux filles le 22 février 1866, ils se nomment Foriel de Bisshop.

Foriel Aîné ne répond pas à ses faire-part de mariage et naissances, les relations entre les deux frères sont terminées. La jalousie du frère aîné n'est pas étrangère à cette rupture.

Louis (1815-1878), d'un caractère plus souple, rendra aussi des services à son frère puis revient en Ardèche où il obtient des Ponts-et-Chaussées des marchés en régie.

Marié en 1849 à Tournon avec Rose Suzanne Thérèse Trollat, ils auront 8 enfants.

Foriel Aîné acquiert dans le Gard les marchés de la réparation des digues du Rhône entre Beaucaire et Fourques qui ont cédé après la crue de novembre 1840, le couple Foriel s'installe une partie de l'année dans une maison à Nîmes, avec un personnel logé et nourri, le cocher Casimir et une bonne Sophie. Emma est mise en pension à l'institution religieuse de la Calade.

L'annonce de la loi du 11 juin 1842, relative à l'établissement de neuf grandes lignes de chemin de fer exalte Foriel Aîné, gagné par la fièvre

du chemin de fer, stimulé par Marc Seguin, son compatriote; il est convaincu de triompher dans cette nouvelle aventure. En effet, il décroche ses meilleures adjudications, pour la ligne Montpellier-Nîmes et celle de Paris-Chartres. Pour la section de Rambouillet, la ligne doit continuer sur Chartres et même Tours: il recrute un personnel de quatre cents ouvriers et trouve cinq cents chevaux.

La famille ainsi que les deux frères résident deux ans à Epernon. Pendant cette période, les enfants sont en pension à Paris, Eugène au collège royal Louis-le-Grand selon la volonté du père qui le destine à Polytechnique et Emma dans une institution de genre aristocratique. Il exige une instruction et éducation distinguée pour sa fille. Le père entend bien marier ses deux enfants à de riches « partis ».

Eugène va perturber les ambitions du pater familias par son échec aux épreuves écrites et sa décision d'abandonner cette voie qu'il n'a pas choisie: il est attiré par le théâtre. C'est une première rupture entre le père et le fils. Malgré des tentatives de réconciliation, les oppositions ne cesseront pas tout au long de leur vie.

Emma songe à se marier, son père lui destine le commandant de Digne. Emma lui préfère le sous-préfet de Sisteron; bien entendu son père s'y oppose. Mais découvrant que le prétendant de Digne n'est pas assez riche, il aura des vues sur d'autres notables. L'union de sa fille permettrait à Foriel Aîné de se hausser d'un échelon.

Malheureusement Emma, de santé très fragile, tombe malade en mars 1850, elle reste très affaiblie et n'a

lettre d'Emma à son frère

même plus le courage de lire sa revue préférée « La revue musicale ». Son frère lui écrit très souvent, de longues lettres, lui racontant des histoires qui la font rire.

Début janvier 1851, son état s'aggrave. Transportée à Montpellier, elle y décède le 29 janvier 1851. Son corps est transféré à Malijai où elle est inhumée provisoirement au cimetière communal ; avant de reposer dans un imposant monument funéraire, que fait élever M. Foriel, sur son domaine, pour perpétuer le souvenir de la grandeur de son règne et la gloire posthume de sa famille. La chapelle bâtie en pierre de Forcalquier accueille dans la crypte quatre sarcophages pesant chacun cinq tonnes. Des vitraux de couleur apposés aux ouvertures en ogive donnent la lumière sur un autel de marbre blanc et une porte en chêne avec de larges ferrures forgées en protège l'accès.

Eugène délaissera le théâtre pour s'inscrire à la faculté de droit à Aix où il réussit brillamment. Pour son premier emploi, il entre comme clerc chez Me de Possel, notaire à Marseille. Eugène est heureux de voir plus souvent sa mère qui vient faire des achats dans cette ville. C'est en l'accompagnant dans l'atelier de Mme Grand, modiste, qu'il fait la connaissance de sa nièce Victorine, originaire de Savoie (États Sardes).

De cette idylle naît une enfant Marie Eugénie Hortense, dite Hortense, en juillet 1855 à Marseille, avant la naissance, un mariage religieux en royaume sarde à Séez, unit Eugène et Victorine, (le mariage religieux avait la même valeur que le mariage civil et ne nécessitait que l'accord des deux futurs époux). Le père d'Eugène n'aurait jamais donné son consentement, le secret ne sera pas plus dévoilé à sa mère pourtant plus conciliante mais trop souffrante depuis quelques temps.

Le mariage civil a lieu quelques années plus tard, le 19 novembre 1859, à Séez, avec consentement de Foriel Aîné par acte authentique chez Me Denoize, notaire. Eugène et Victorine demeurent à Nyons.

A Malijai, le gentleman-farmer Foriel, continue d'acheter des parcelles pour satisfaire sa vanité de propriétaire. Par sa réussite et sa fortune, il devient le personnage le plus important de la région, il s'inscrit sur la liste des experts agricoles auprès des tribunaux, sur la liste des conseillers techniques, il s'est fait nommer capitaine de la garde nationale du canton. Mais sa préoccupation majeure est d'obtenir le brevet de maître de poste de la liaison Digne-Sisteron avec relais à Malijai, (l'exploitation de relais s'achète comme des études de notaire, il faut simplement une double approbation ministérielle).

Mais un rapport du préfet des Basses-Alpes écarte sa candidature. Son concurrent, le maire de Malijai, M. André, obtient le poste le 6 août 1853, ce qui engendre la fureur de Foriel Aîné, d'autant plus qu'il subit des pertes importantes aux séances de la Bourse.

Foriel Aîné a la chance d'avoir trouvé « son homme de confiance », M. Aubert, un cultivateur intelligent et dévoué. Il peut ainsi vivre souvent à Paris, des mois entiers. Il s'intéresse aux chemins de fer, il est vrai qu'il a acquis un sérieux professionnalisme. Il mène grand train de vie, il fréquente le Cercle et continue à s'initier aux jeux de la Bourse. Parfois il devient un époux plus aimable, il invite Marie à le rejoindre.

Marie l'a toujours soutenu lors de difficultés administratives. Avec intelligence, elle a pris des initiatives efficaces dans les péripéties judiciaires. Et pourtant, elle souffre de sa tyrannie.

Son fils était devenu son confident, elle lui écrit le 18 février 1855 « tout ce despotisme ne m'inspire que dégoût et mépris, j'espère que Dieu mettra un

terme à mes souffrances, mais je trouve qu'il tarde un peu... »

Le 9 octobre 1857, malade depuis quelques années, elle décède à Paris à 47 ans. Le corps de Marie est embaumé, selon les plus hautes références, enfermé dans un triple cercueil (chêne, zinc et plomb), transporté à Malijai et placé dans le caveau de la chapelle où repose Emma.

Au lendemain des obsèques, les divergences entre le père et le fils renaissent à nouveau.

A force d'exercer son autorité, Foriel Aîné attise des animosités qui lui coûtent des défaites électorales : ses amis politiques sont devenus ses adversaires et il est battu aux élections municipales de 1865.

Sa liberté de mœurs l'isole. Le « châtelain » Foriel reste dans sa campagne, s'occupe de ses vers à soie, de ses brebis, ses terres et moulins ; il est entouré d'un régisseur, deux domestiques dont un cocher, une cuisinière, une femme de chambre et une servante Sylvie, la maîtresse en titre, mariée au cocher. De cette liaison naît, une fille, Claudine dont il est le parrain.

Une panique générale à la Bourse va entraîner la chute de son patrimoine, il est atteint par la déconfiture de la Caisse centrale des chemins de fer. A la campagne le prix de la laine et du bétail a subi une baisse importante.

Il a recours à des emprunts et poursuit des dépenses inconsidérées qui le conduisent à une situation désespérée. Accablé de dettes, il est contraint de tout vendre, sauf la chapelle, le sol sur lequel elle repose et une bande de terrain, tout autour, de cinq mètres de large (décision du tribunal).

Son fils se voit dans l'obligation, par jugement, de lui verser une pension.

Jean-Claude Foriel loue une maison de rue à Malijai. Sylvie le rejoint avec leur fille ; le cocher Guérard part et trouve un nouvel emploi.

La tardive paternité de Foriel lui procure des sentiments qu'il n'a pas connus : il aime cet enfant et va veiller à ce qu'elle ne manque de rien.

Il décède le 23 juillet 1893 à Malijai. Selon ses dernières volontés, son corps enfermé dans un triple cercueil est descendu dans la crypte de la chapelle. Le testament stipule que tous les frais seront payés par son fils, qui doit aussi s'acquitter de l'impôt foncier relatif à la chapelle privée, seul bien hérité par sa descendance.

Quatre mois après son père, Eugène décède le 18 novembre 1893 à Nyons. Avec la disparition d'Eugène, s'éteint la lignée de cette branche Foriel.

En 1959, Jacques Toesca et sa sœur Annie, ses arrières petits-enfants, les deux derniers héritiers de la chapelle de Malijai, sont contactés par l'Électricité de France qui leur propose d'acheter la parcelle de terrain sur lequel est édifié le monument funéraire privé, le détruire afin de réaliser « des projets d'aménagement de la chute d'Oraison, et en particulier le canal de prise de la rivière la Bléone ». Comme il se doit, l'EDF achète une concession perpétuelle au cimetière communal de Malijai, et organise le transfert des corps.

Le frère et la sœur, enfin libérés de cette contrainte, donnent leur accord.

Sources:

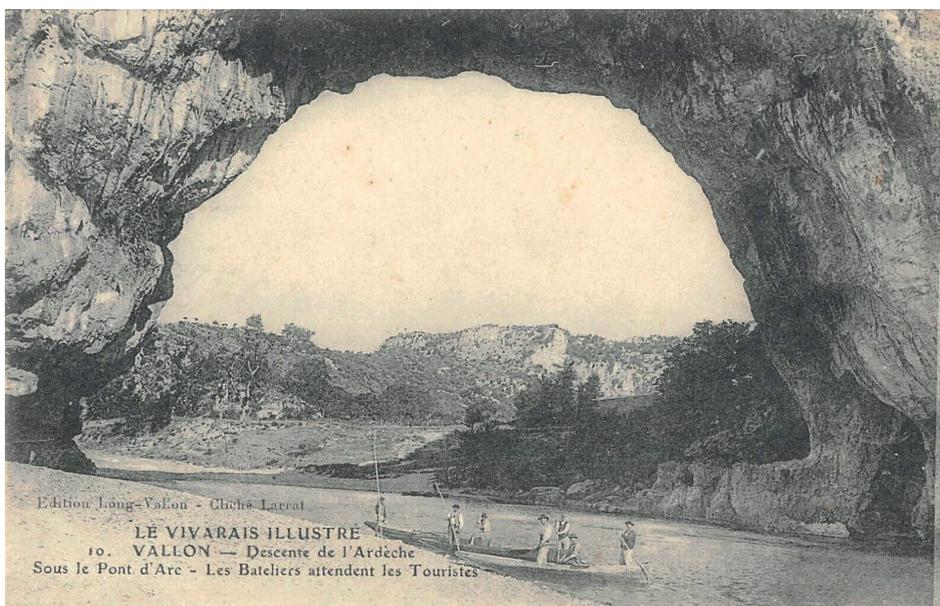
AD Drôme, AM Nyons, Fonds Jacques Toesca, archives familiales privées, gallica

# Les métiers d'autrefois

Marie-Jo Antoni

## LES BATELIERS de l'ARDÈCHE

Le batelier pilote un bateau sur une rivière, principalement pour le transport de marchandises. Sur l'Ardèche, la partie concernée par la navigation est la section la plus méridionale. La navigation n'est pas permanente toute l'année, varie au fil des saisons, difficile à l'étiage et impossible car dangereuse en période de crues et se fait sur bateaux à fond plat. De tels bateliers naviguent aussi dans les gorges du Tarn, sur la Dordogne et d'autres rivières encore et sur les grands fleuves français.



Nous nous intéressons aux bateliers de l'Ardèche. Les bateliers sont souvent des paysans qui, selon les saisons et les besoins, font du transport de marchandises ; on est batelier de père en fils en général. Ils utilisent des barquets, barque de six mètres de long. L'Ardèche n'a jamais été un cours d'eau facilement navigable. Le travail est pénible, car la descente avec une barque chargée n'est pas aisée dans les rapides. Au retour les barquets sont tirés de la rive avec des chaînes car il n'y a pas de chemin de halage.

Les marchandises transportées sont des productions locales : bois, charbon de bois, châtaignes, céréales, olives, terre des potiers de Salavas, pierres de taille de Ruoms, mais aussi les récoltes, le bétail. En parallèle, les bateliers pratiquent la pêche, un complément de ressources. Fin XIXe début XXe, les bateliers les plus réputés sont ceux de St Martin, qui font concurrence à ceux de Vallon et de Charmes (les Tchamarels). Les poissons sont vendus par les femmes qui attendent les pêcheurs à l'arrivée à St Martin, dernier village avant l'embouchure de l'Ardèche dans le Rhône.

Les bateliers sont essentiels dans la vie des villageois. Ils assurent également le service des bacs, depuis des siècles pour relier les deux rives et jusqu'au développement des ponts Seguin, ou lors de destruction de pont que ce soit lors d'inondation (pont de pierre de St Martin en 1895) ou de guerre (en 1944, pont entre Vallon et Salavas). On les nomme aussi passeurs.

A la fin du XIXe siècle, les premiers touristes à découvrir les gorges de l'Ardèche sont des curistes de Vals les Bains qui arrivent la veille à Vallon en calèche. Les bateliers attendent dames en crinoline et messieurs endimanchés pour monter à bord et l'arrivée à St Martin se fait vers 20h d'où une nuit à l'hôtel. La descente des gorges de l'Ardèche organisée à l'intention des touristes s'organise à partir de 1932 et existe toujours.

## LE BOISSELIER



C'est l'artisan fabriquant des boisseaux et autres mesures de grains (le boisseau est une ancienne mesure pour le grain d'environ 12 l) et autres objets en bois cintré (seaux gobelets, pots à herbes, pichets, écuelles, brocs, cuves et cuvettes, toutes sortes d'ustensiles ménagers et de récipients utilisés pour le lait et le fromage). En fait les paysans habiles de leurs doigts se transformaient durant les longs hivers en boisselier.

Selon les régions les boisseliers décorent les objets confectionnés de motifs traditionnels : rosace et rouelle en Savoie par exemple, coquille des villages sur le tracé du chemin de Compostelle, cœur chouan (surmonté d'une croix) et motifs au compas en Bretagne.

## LE COLPORTEUR

Selon le dictionnaire, le colporteur est un petit marchand ambulant qui porte ses marchandises (de petits objets) sur son dos, sur son « col » pour les vendre à des particuliers. C'est en somme l'inventeur du vrai commerce, du commerce qui dépasse le stade de troc entre voisins.

A l'origine dans les villes moyenâgeuses il faut l'autorisation de la police et le colporteur n'a pas le droit de tenir boutique. Il doit porter en évidence un écusson de cuivre sur lequel est gravé « Colporteur ». Le patron des colporteurs est Charlemagne. Le colporteur des villes diffère un peu de celui des campagnes. En ville où les commerces sont plus nombreux, son activité tourne vers le commerce du livre (pas plus de huit feuillets au XVIIe siècle et pas d'écrit attaquant la religion). Dans les campagnes, les articles sont plus variés, après les livres, viendront les articles de mercerie, quelques tissus, les pierres à briquet, les allumettes, les onguents, les savonnettes, les chapelets, les almanachs, les livres de recettes, les images, les lunettes, et au fil des décennies colifichets, encre, cartes postales, en résumé un assortiment parfois hétéroclite d'objets, que le colporteur déballe de maison en maison. On le nomme parfois porte-balle ou mercelot.

Certaines régions semblent avoir fourni de nombreux colporteurs de province : l'Auvergne, plus tard la Savoie, régions où le travail de la terre est impossible en l'hiver. On prendra l'habitude de nommer « marmotte » la mallette en bois portée en bandoulière car dans la profession les Savoyards exhibent dans une boîte en bois, une marmotte, sans doute pour attirer la curiosité des chalands et nouer conversation. Puis progressivement certains se spécialiseront : marchand de semelles, de bouchons, de pièges à rats. Le colporteur qui a réussi peut s'aider d'une charrette.

Tout son art tient dans le boniment. En général, il existe une régionalisation du colportage, le marchand couvre toujours la même zone. Il a son itinéraire dans la tête, passe même à date fixe. En fin de journée, après avoir parcouru les chemins par tous les temps, il dort le plus souvent dans la paille des granges, parfois passe la soirée avec la famille du paysan qui dans la ferme isolée n'a même pas de voisins.



Le métier s'est éteint après la première guerre mondiale et avec le développement des moyens de communication. Cependant sur certaines routes d'Ardèche, on a vu encore en ce temps-là un colporteur accompagnée de sa bicyclette et sa remorque sur laquelle a pris place son « coffre-fort ». De cette sorte de caisse savamment compartimentée sortent pelotes de laine, aiguilles, boules à reposer, gros-grain et rubans, lacets, barrettes, crochets, boîtes de cirage, flacons de brillantine et bien d'autres choses encore.

A noter qu' en 1856 à Paris, quatre ans après la création du « Bon Marché », premier « grand magasin », un ancien colporteur s'installe et son magasin deviendra bientôt le « Bazar Napoléon ». François Xavier Ruel qui a une quinzaine d'années d'expériences de colportage de mercerie-bonneterie dans les campagnes de Lyon à Annonay achète une échoppe à l'angle de la Rue de Rivoli et de la Rue des Archives. De la mercerie il passe à la quincaillerie, aux jouets et bibelots. Puis la fortune lui fait un clin d'œil : il arrive à maîtriser les chevaux de la calèche de l'impératrice Eugénie, qui lui accorde récompense, cadeau qui permettra à Ruel d'agrandir le « Bazar Napoléon ». En 1866 c'est le premier établissement à proposer des articles étiquetés, vendus à prix fixe et suffisamment bas pour attirer une vaste clientèle. Ce type de commerce inspirera Emile Zola pour composer « Aux Bonheurs des Dames ». Durant le siège de Paris et la Commune de 1870, Ruel se montre généreux envers ses employés et les Parisiens en général avec des distributions de vivres et la fondation d'un dispensaire pour les indigents. A sa mort en 1900 le « Bazar de l'Hôtel de Ville » poursuit son aventure avec son petit-fils. Bien sûr le magasin subira de nombreuses transformations, en particulier au début du XXe. Le magasin est entièrement rénové, richement décoré, avec adjonction d'une coupole sur le modèle de celle du Printemps. Le Grand Bazar de l'Hôtel de Ville s'ancre définitivement parmi les grands magasins de Paris.

**Roiffieux** (en occitan *Reifdòc*) est une commune française située dans le département de l'Ardèche, en région Auvergne-Rhône-Alpes. Roiffieux est un village fleuri (2 fleurs), il possède une architecture ancienne au village et avec plusieurs châteaux bourgeois. Mais il est devenu aussi une importante banlieue résidentielle. Son environnement lui permet cependant d'être un point de départ pour des randonnées avec vue sur le Vercors et la chaîne des Alpes.

Roiffieux est habité par 2 851 habitants en 2014, ce qui en fait la troisième ville du bassin annonéen après Annonay et Davézieux. Les habitants de Roiffieux sont appelés les *Réfoaliens*.



Un village entre champs et forêt.

l'archiprêtré de Quintenas et du diocèse de Vienne, tout en étant redevable matériellement à l'abbaye de Saint-Claude dans le Jura.

**Au Moyen Âge**, les estimations fiscales de 1464 ont recensé 43 propriétaires, de taille modeste dans l'ensemble. Ils élèvent surtout des moutons des chèvres, et cultivent la vigne. Une maladière a été créée en 1286 à l'écart du village. La construction du château de Brogieux est datée de 1377. En haut du village, on peut retrouver la structure de base d'une maison forte, en haut de la rue des Mures.

**Au XVIII<sup>ème</sup> et au XIX<sup>ème</sup> siècle**, la quasi-totalité de la population vivait de l'agriculture. Les hommes y sont cités comme «laboureurs», «grangers», «vignerons» ou «journaliers». Quelques-uns sont artisans. Un grand nombre d'habitants ont le statut de valets ou de servantes (35% en 1804). Beaucoup travaillent pour de grands propriétaires, qui vivent rarement sur place. En 1762, le curé qui officiait à Roiffieux cite comme propriétaires importants " Monsieur De Saint-Alban-d'Ay, Monsieur De Serres (à Chardon), Monsieur Bollioud De Tartara (à Brogieux), Monsieur Fournat d'Ay, Monsieur de Lamberty, Monsieur De Missolz (à Anty)". Pendant la Révolution de 1789, Roiffieux a été renommée «Libre Fieux» par les Révolutionnaires Ardéchois qui voulaient bannir tout rapport possible avec la royauté. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, d'autres familles bourgeoises se sont fait construire de belles demeures sur la commune.

**Au XX<sup>e</sup> siècle**, les agriculteurs sont peu à peu devenus ouvriers. D'abord notamment à la grande tannerie Meyzonnier du quartier de Cance qui a employé jusqu'à 1200 ouvriers en 1912. Ce sont d'ailleurs ses propriétaires qui se sont fait construire en 1914 le château de La Garde. À partir de 1947, d'autres ont pu travailler aux Salaisons de l'Ardèche fondées par les frères Chaillot. La population a pu ainsi se maintenir autour de 900 habitants jusque dans les années 1960.

Depuis, en une cinquantaine d'années, les nouvelles constructions de villas ont rapidement triplé la population, qui a dépassé les 2800 habitants en 2014. À mesure, les municipalités successives ont dû assurer des aménagements

### Histoire :

**À l'époque gauloise ou gallo-romaine**, le territoire de Roiffieux était sans doute déjà occupé. Mais on n'en a trouvé aucune preuve, si ce n'est son nom de Rufiacum (ferme de Rufus). On peut supposer aussi que la voie romaine du Rhône au Puy passait dans le secteur. Des restes de pavage ont été retrouvés au quartier des Pilles. La voie montait sans doute ensuite rejoindre les crêtes du massif des Vents. Quant à la première attestation écrite de son église, elle date de 774. Longtemps, elle dépendait religieusement de



Le village est resté longtemps agricole



Le second centre commercial.

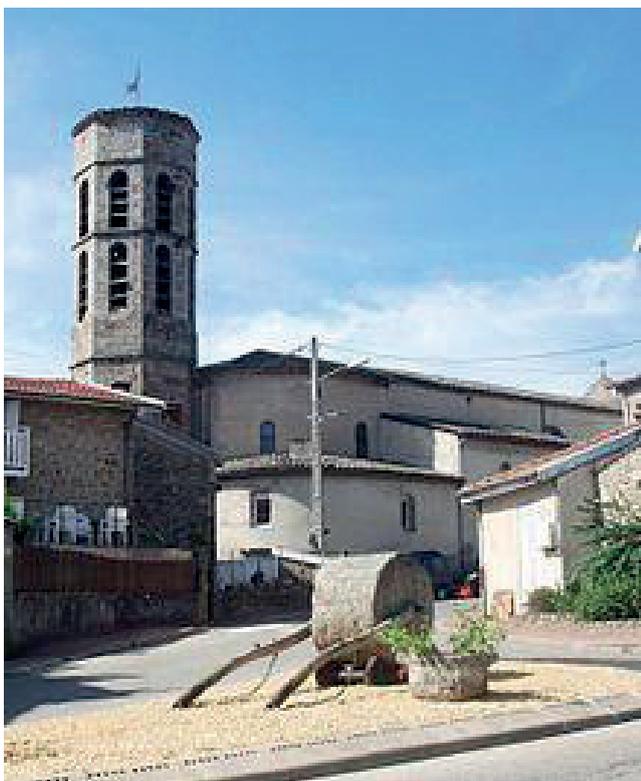


Le joli jardin des Trappes.

On pourra monter vers le village à partir du centre commercial de la Mairie, par l'itinéraire pédestre qui part de la Maison d'Accueil des Personnes Âgées (MAPA) «La Rosée du Pré». On se retrouve au pied du clocher. En contournant l'église par le nord, on trouve un peu plus loin le bachas, lavoir construit en 1878. Pour monter à la Madone, reprendre de préférence l'intérieur du village par la rue des Mûres. À son extrémité supérieure, elle traverse une ancienne maison forte. Au rocher du suc de la Garde, très vaste panorama. La statue de «Notre-Dame-de-la-Garde» est un souvenir de piété et de reconnaissance pour la guerre franco-allemande de 1870 et les combats de 1940. Redescendre un peu plus bas par la rue de la Cure qui ramène à la place du Vivarais et à son jardin public.

### L'église :

L'église Saint-Martin, de style d'inspiration romane, est le résultat d'une juxtaposition de différentes transformations au cours des siècles. L'édifice à une seule nef, suit le plan d'une croix latine. Originalité, son clocher n'est pas en façade mais accolé au chœur en suivant l'axe de la nef. Autre originalité



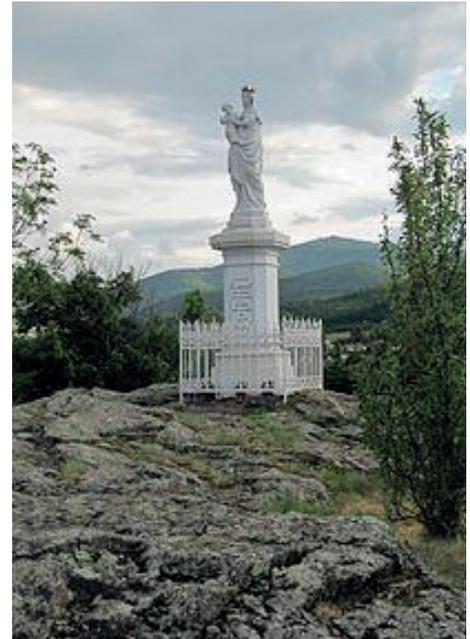
Un clocher octogonal qui n'a jamais eu de flèche.

publics et des équipements collectifs . La vie associative s'est aussi beaucoup développée . Quelques commerces ont ouvert, mais les grandes surfaces restent éloignées.

### Le village

#### La Madone de la Garde :

Le village a conservé quelques anciennes rues pittoresques, qui s'étagent entre l'église et la Madone de la Garde . Certaines maisons ne manquent pas de caractère . D'autres sont plus modestes . Les dates les plus anciennes retrouvées affichent 1612, 1721, 1751...



La Madone de la Garde.

du clocher : sa forme octogonale.

Elle trouverait son inspiration en partie dans celle du clocher annonéen de Trachin. Doté d'ouvertures romanes, il est inachevé, ce qui lui confère cet aspect de tour. À l'origine une flèche devait être construite. Une légende dit que l'entrepreneur désespérant être payé et sans doute connaissant d'autres problèmes finit par mettre fin à ses jours. Un projet du troisième quart du XIX<sup>e</sup> siècle prévoyait son achèvement par un bulbe à l'exemple du clocher annonéen de Notre-Dame. Il n'en fut rien et le clocher conserva sa toiture provisoire en tuiles romanes.

Sa fondation est certainement ancienne, mais on ne connaît que ses agrandissements les plus récents. Entre 1850 et 1891, plusieurs campagnes de travaux ont donné leur allure actuelle au chœur, au clocher, aux voûtes et aux chapelles latérales. La toiture presque plate du clocher est en fait inachevée : la flèche n'a pu être élevée faute de budget.

L'intérieur, entretenu avec soin par la commune, offre une ambiance recueillie . Ses décorations les plus notables sont ses statues en bois doré dont quatre datent du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### Les Cloches :

A Roiffieux, le clocher abrite trois cloches que l'on entend sonner aussi bien pour les célébrations religieuses que pour rythmer le temps qui s'écoule.

La première cloche a été bénite en août 1739. En 1793, elle



fut cachée à Tournon-sur-Rhône. Retrouvée enterrée, elle a été replacée dans le clocher en 1877.

La deuxième, *Caroline Eulalie*, a été placée en 1843. Son parrain fut Charles Flodon et sa marraine Eulalie Gamon.

La troisième a été bénite en 1852, peut-être pour être placée dans le nouveau clocher. Son parrain fut Eugène-Claude-Bertrand De Missolz et sa marraine Alexandrine Amélie Desgrand née de Flavière.

### Le domaine de Brogieux :

Le donjon qui domine ce hameau est daté de 1377. Cette ancienne ferme forte, qui commandait un vaste domaine, est devenue peu à peu château, et ses bâtiments les plus anciens font preuve d'un confort bien pensé. Depuis 1678, et donc depuis 10 générations, le site appartient à la famille Bollioud.



La partie la plus ancienne du domaine

Le site a été particulièrement développé au XVIII<sup>e</sup> siècle par Pierre Marie Christophe Bollioud, né à Roiffieux en 1735 et décédé en 1826. C'est son amitié avec les frères Montgolfier qui lui a fait accueillir vers 1783 le vol d'essai d'un ballon à air chaud. C'est de cette époque que datent les agrandissements de la grande demeure bourgeoise et l'aménagement raisonné de ses jardins et terrasses. Ces jardins typiques sont maintenant ouverts aux visites publiques à certaines périodes de l'année. La section Généalogie de l'Aram inventorie peu à peu les archives du domaine.

### Le château de la Garde :

Toujours en place sur le site de l'Esat de l'Adapei, ce château au style original date du début du XX<sup>e</sup> siècle. Il a été construit de toutes pièces à partir de 1914 par la famille Allizon, qui était propriétaire de la grande tannerie Meyzonier installée au faubourg de Cance. Son architecture extérieure a mélangé des aspects du Moyen Âge et des époques suivantes. L'intérieur par contre est ouvertement luxueux et moderne pour l'époque : vastes ouvertures, matériaux de prestige, murs et plafonds



Le bâtiment et les jardins XVIII<sup>ème</sup>

décorés... Le bâtiment a servi pendant un temps de foyer logement pour le Centre d'Aide par le Travail. Mais les dommages subis par la tempête de 1999 l'ont fait abandonner pour des problèmes de sécurité .



Un château au style original construit en 1914

### Autres demeures de la «ceinture dorée» d'Annonay :

On pourra trouver sur la commune quelques autres demeures d'anciens notables : à Anty, sur la route de Quintenas, la demeure restaurée des familles de Mizzolz et Meaudre de Sugny. À Japperenard, l'ancienne propriété du docteur Henry Desgrand puis de la famille d'Henri Bechetoille .

**Sources :** Freddy Hoffert, d'après des extraits trouvés sur les documents suivants :

- Henri Brialon, « Roiffieux en 1700 ».
- Albin Mazon, « Voyage autour d'Annonay » (1901).
- Patrimoine culturel Ardéchois.
- Actes des Archives Départementales de l'Ardèche.

## Les Ardéchois à BESSÈGES en 1876

Jacques DUMAS, ibi clausus

L'essor de Bessèges commence avec la mine, ouverte en 1809 et agrandie après l'installation d'une usine sidérurgique en 1833 ; la voie ferrée y parvient en 1857. Une verrerie, une fonderie de fonte et de bronze, une usine de constructions mécaniques complètent le bassin industriel à la fin du XIXe siècle.

Bessèges a vu sa population croître puis décroître, avec un maximum en 1881. Les archives départementales du Gard mettent en ligne les recensements de la population des communes.

J'ai pris celui de Bessèges en 1876. De nombreux ardéchois avaient rejoint le bassin houiller d'Alès.

Sur ce registre, les lieux de naissance ne sont spécifiés que par le département. J'ai donc fait un recoupement avec les données du site « Ardèche au fil du temps » de Maryline Blanc, pour trouver leurs mariages. Quelques vérifications ont été nécessaires sur le site des archives départementales de l'Ardèche.

J'ai noté également les personnes vivant avec eux.

J'ai donc obtenu, une liste, non exhaustive, sachant que de nombreux ardéchois n'ont pas pu être identifiés. Des recherches plus approfondies montreraient que de nombreuses personnes nées dans le Gard ont des ancêtres ardéchois.

Il serait intéressant de faire la même opération à des dates différentes, et pour d'autres communes, éventuellement dans d'autres départements.

Vous trouverez l'article complet sur le site de la SAGA.

[https://www.sagardeche.fr/Les\\_Ardechois\\_a\\_Besseges\\_en\\_1876.php](https://www.sagardeche.fr/Les_Ardechois_a_Besseges_en_1876.php)



## Mots croisés

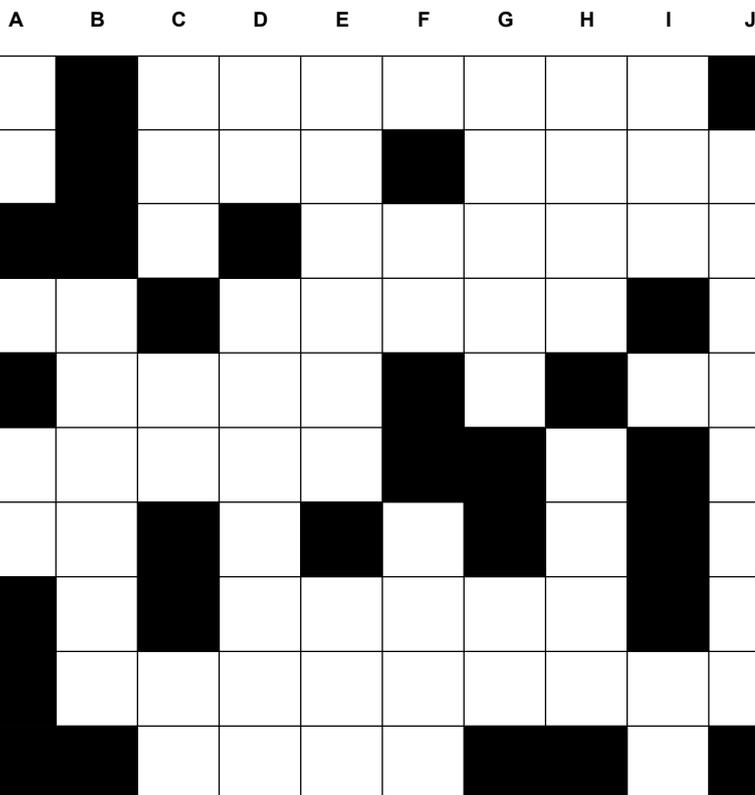
### DEFINITIONS

#### HORIZONTALLEMENT

1 Son confluent se situe au niveau de Pont St Esprit 2 Dialogue à deux, organe de vol 3 Désordonné 4 Note de musique, Léonard pour le prénom 5 Une manufacture royal y vit le jour, Note 6 Certain 7 Venu au monde 8 Touchée avec l'huile sainte 9 Résolues 10 Par ici la sortie.

#### VERTICALEMENT

A Son carré est infallible, Lustre  
B Née vers St Priest C Entre 10 et 18 ans, Pronom, Article D Cours de campagne, Fondé par l'abbaye bénédictine de Cruas E Dompté, Là F Pronom, Lie G Sa vallée a accueilli des moulinages, Travaux dirigés H Norme de certains appareils, Multitude I Choisi, Conjonction J Au pied du Mézenc (les).



Solution au prochain numéro.

Je viens de dépouiller pour la SAGA un certain nombre d'actes du notaire Louis Grange de Tournon et à la fin de ce dépouillement il me semble intéressant de montrer une nouvelle fois que l'intérêt de ce type de travail dépasse l'aspect généalogique. En l'occurrence les actes du notaire donnent un aperçu extraordinaire de la vie des petites cités jumelles de Tournon et de Tain-l'Hermitage au début du 18<sup>ème</sup> siècle.

Louis Grange a passé toute sa vie à rédiger des actes, avec une clientèle parfois fidèle, parfois disparate. Louis a succédé à son père Jean, lui-même notaire. A l'époque, Louis Grange n'est pas le seul notaire de Tournon, car le notaire Mathieu Crouzet a exercé à Tournon de 1699 à 1737 et le notaire Antoine Rivoire de 1698 à 1728. C'est donc la compilation des actes de tous ces notaires qui donnerait vraiment une vision complète de la vie quotidienne à cette époque.

Les actes du notaire Louis Grange couvrent une période de 36 ans environ, entre 1711 et 1747. Sa vie professionnelle se déroule pendant les dernières années de Louis XIV, la régence et la première partie du long règne de Louis XV. Loin de la cour et de ses frasques, ses actes nous montrent la vie quotidienne dans la région de Tournon à cette période.

Le monde est alors imprégné de la vie paysanne et religieuse. La vallée du Rhône, avant même les romains a toujours été une région de communication. Le fleuve joue un rôle fondamental dans la vie de notre petite ville. En aucune façon le Rhône n'est une barrière : pourtant il n'y a pas de pont entre Tournon et Tain. Le moyen de passer entre les deux villes est un bac à treille et aussi la barque. La circulation sur le Rhône est intense et les voyageurs s'arrêtent dans les auberges et les cabarets des deux villes jumelles. Les marchandises circulent sur le Rhône, et on notera en particulier le commerce si important du vin. Tournon est un lieu de passage, non seulement du nord au sud mais aussi d'Ouest en Est entre le Velay et le Dauphiné.

Pour illustrer ce papier je suis allé chercher quelques desins de Numa Peyrard qui a écrit une très belle histoire de Tournon<sup>1</sup> et qui aimait faire des esquisses à l'encre de Chine et à l'aquarelle. Germaine Perron-Montagnon<sup>2</sup> est l'historienne de référence pour Tournon ; les ouvrages de ces auteurs nous aident à comprendre le cadre général de cette vie dans notre ville dans la première partie du 18<sup>e</sup> siècle. Tournon est alors un centre régional beaucoup plus important qu'il n'est aujourd'hui, un centre administratif et éducatif car le collège des jésuites joue un rôle important.

Les actes de M<sup>e</sup> Louis Grange couvrent une zone géographique très vaste On trouve aussi bien des personnes de

la région immédiate (Saint-Jean-de-Muzols qui fait alors partie de la paroisse de Tournon), Mauves et Glun (qui dépend de Mauves) Arras, que des acteurs qui viennent du Dauphiné voisin et en premier lieu la ville voisine de Tain. La communication avec Lyon et Le Puy est importante. Il est également surprenant de voir combien d'actes concernent l'arrière-pays tournonais avec Saint Victor, Sécheras, Lemps, Saint-Barthélémy-le-Plain, Champis, Saint-Sylvestre. La zone d'influence, centrée bien sûr sur Tournon s'inscrit dans un cercle de plus de 50km de rayon. Plutôt que de donner des impressions générales pour lesquelles la place manquerait je voudrais me concentrer sur quelques aspects.

## Tournon et le Rhône

Le Rhône n'est pas un obstacle entre les deux rives. C'est même le lien entre le Dauphiné et le Vivarais. Mais il n'est pas le Rhône que nous connaissons aujourd'hui : il est sauvage, soumis à des débordements ou des niveaux extrêmement bas. Aussi essaye-t-on de s'en protéger et entre 1712 et 1713. Les consuls de Tournon passent à plusieurs reprises des actes pour financer ces travaux. Cette possibilité de financement a été actée suite à la réunion des Etats du Vivarais tenue à Saint-Peray le 12 Avril 1712<sup>3</sup>. Parmi les prêteurs<sup>4</sup> noble Antoine de Fay, le prince de Rohan, la supérieure du monastère de Notre Dame (les bâtiments n'existent plus aujourd'hui), des artisans, un maître chirurgien etc... L'entrepreneur est André Tinerens de Grenoble et les travaux qui durent plus de deux ans se font au nord et au sud des remparts de la ville, peut être au niveau actuel du collège et on peut supposer qu'on essaye d'endiguer le Rhône qui a toujours été une menace. Le compoix de Tournon en 1648<sup>5</sup> nous donne une idée précise des limites de la ville ceinturée par les remparts (les barris). On voit que les « points faibles » par rapport au Rhône sont d'une part au nord-ouest, la rue du Doux et d'autre part vers l'est le quartier de Chapotte. En 1712 la structure de la ville n'a pas changé. Ce sont peut-être ces quartiers que l'on a voulu protéger.

Non seulement le Rhône mais bien entendu le Doux est dangereux par ses inondations, à tel point qu'en Mai 1713 Catherine Chopard<sup>6</sup> déclare qu'elle veut être exemptée de taille et que ses terres ont été complètement détruites par la rivière qui a débordé 6 fois .

Les moulins de Chapotte, sur le Rhône (un peu en aval du pont actuel Gustave Tournier) n'ont pu travailler pendant l'hiver 1714 à 1715 : le Rhône est bas et de plus il est gelé et cela est mentionné dans l'acte de fermage du moulin au nom de « noble et très puissant prince de Rohan » par Antoine Rivoire<sup>7</sup>. La famille de Tournon n'est plus à la tête du comté de Tournon et elle a été remplacée depuis par les Rohan Soubise, qui sont également seigneurs de

1 Numa Peyrard : Le vieux Tournon .des origines à 1789.édité par la société des amis de l'instruction laïque.1980

2 PERRON-MONTAGNON Germaine : Chronique de l'église et paroisse Saint-Julien de Tournon. Impressions modernes, Granges les Valence,1978

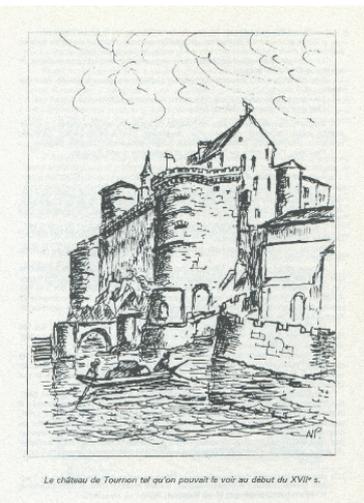
3 2<sup>e</sup> 7564 vue380

4 2<sup>e</sup> 7564,la plupart de ces actes étant passés devant le notaire Louis Grange par Antoine Renoir, notaire et 1<sup>er</sup> consul de Tournon.

5 THIEBAUD Jean Revue du Vivarais, 1985 N°2

6 2<sup>e</sup> 7564 vue 204

7 2<sup>e</sup> 7564 vue 552



Le château de Tournon tel qu'il pouvait le voir au début du XVIII<sup>e</sup>.

La Voulte. Notons que ce moulin était encore en activité jusque dans les années 1950 ! Le Rhône c'est aussi le commerce (Tournon dispose de deux ports, le port Saint-Julien et un autre à côté du collège). Il y a longtemps que l'ancien port de Tournon à Saint-Jean-de-Muzols (Saint-Estève) a été abandonné. On transporte tout sur le Rhône et d'abord il y a un trafic

de voyageurs (rappelons-nous Mme de Sévigné et ses frayeurs sur le fleuve à bord de son coche d'eau quand elle voyage pour aller voir sa fille, Mme de Grignan). Le vin fait partie des marchandises habituelles, mais les actes de notre notaire nous montrent tous types de marchandises, en général des produits lourds : Par exemple les actes mentionnent une très grosse meule de moulin (2<sup>e</sup> 7561). Les douanes de Tournon sont actives et la perception des péages fait l'objet d'un contrôle serré. Quand il y a désaccord sur la marchandise on le fait constater par un acte notarié. C'est le cas du marchand François Mestres<sup>8</sup> de Lyon qui en Octobre 1739 conteste le montant des droits et le procès-verbal qui a été dressé après le contrôle de ses deux barges qui contiennent chacune 95 « charges » d'après lui alors que les officiers du contrôle estiment la cargaison à 250 quintaux. Le 21 Janvier 1728 ce ne sont pas moins que « 7 gabares chargées de sel » (48 « muigts » à destination de la Savoie) qui n'ont pas payé le péage suite au chargement à Pont-Saint Esprit. De même, le 4 Octobre 1734, Joseph Cessieu, voiturier sur le Rhône habitant à Ozon (près de Lyon) doit payer une caution de 80 livres à Nicolas de Bauroy, adjudicataire des douanes de Tournon<sup>9</sup>.

Les droits de péage, tant sur terre que sur eau (passage du bac), sont affermés le 1<sup>er</sup> septembre 1727<sup>10</sup> au nom du prince de Rohan pour la somme de 1000 livres à Simon Tirolle et Joseph Marin. Tous deux sont voituriers, le premier à Tain et le deuxième à Tournon.

### Tournon et le vin

Les villes jumelles de Tournon et de Tain sont inséparables de l'activité viticole. Déjà au 18<sup>e</sup> siècle le vin joue un rôle considérable et peut-être 20% des actes de notre notaire y sont consacrés ; les vignes constituent donc la moitié de tous les actes de vente.

Les ventes de vigne concernent les paroisses de Glun, de Mauves, de Tournon (et Saint-Jean-de-Muzols qui en dépend), de Vion, Arras. L'unité de surface est la fessoirée. Cette unité de mesure de surface, réservée à la vigne, correspond à environ 5 ares. Les estimations que l'on peut tirer des prix de vente moyens sont de l'ordre de 60 livres

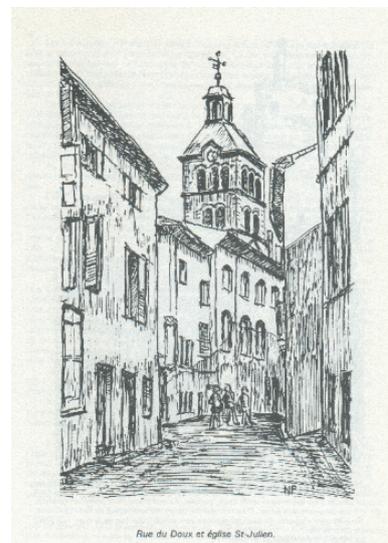
la fessoirée vers 1725. Ce prix semble très élevé car 1 ha de vigne coûterait alors l'équivalent d'une maison dans la ville de Tournon. Malgré tout . Le prix est difficile à établir car la cession s'accompagne souvent d'une rente annuelle payable en « barreaux de vin », très souvent 4 ou 5 barreaux. Dans ces conditions le prix de cession de 6 à 8 fessoirés tombe à une cinquantaine de livres. On peut aussi estimer qu'un barreau de vin clairet doit se situer à un prix de l'ordre de 30 livres. Les actes ne mentionnent pas le cépage mais on peut raisonnablement penser qu'il s'agit en général de syrah. De nombreux actes sont relatifs au vin de messe qui est souvent rattaché à une chapelle : ainsi les tous premiers actes du notaire Grange sont une série de 10 actes passés par Joseph Chometier, habitant Tournon, mais « acholiste recteur » de la chapelle ou commission des messes sous le vocable de Saint-Barthélemy appelées vulgairement « messes matinière » fondée au grand autel de l'église de Saint-Félicien. On peut ainsi voir que les vignes étaient bien présentes à Saint-Félicien à l'époque. De même, en juillet 1712 une clause dans un acte de vente de vigne au lieu de Palais-Paleys (en fait Saint-Jean-de-Muzols sur la paroisse de Tournon) la condition qu'un barral de vin sera réservé au chapitre de Saint-Jullien-de-Tournon

### Les Institutions religieuses et le collège

Elles sont fort nombreuses à Tournon : on citera pêle-mêle les carmes (les plus riches), les Jésuites et le collège, les capucins (à l'extérieur des murs) et le couvent Notre Dame.

Le tableau serait totalement incomplet si l'on ne mentionnait pas les chanoines de Saint-Julien. Nous avons plusieurs actes de prise de possession et plusieurs actes de donation envers les chanoines et un acte qui constate que le curé de Tournon est empêché de dire sa messe par les chanoines qui lui ferment la porte au nez (8 Août 1728). Il faut que le marquis de La Tourette s'en mêle contre l'évêque de Valence qui soutenait les chanoines ! Même à l'occasion d'une grand-messe des morts il y a conflit : en fait le clergé local ne reconnaît pas certains chanoines nommés par l'évêque de Valence

De même Etienne Teyssier prêtre et chanoine d'Annonay veut absolument être domicilié au collège de Tournon pour jouir de certains bénéfices. Il réitérera sa démarche par quatre fois ! Certains jouent aussi des mauvais tours au collège : ain-



Rue du Doux et église St-Julien.

8 2<sup>e</sup> 7560 vue 130  
9 2<sup>e</sup> 7558 vue 459

si Jean Denis Delavigne, marchand, doit depuis 1703 des sommes considérables au collège. Il profite de la création des billets de banque par Law pour rembourser le collège par un acte du 19 novembre 1720. Quelques temps après les billets de banque ne valent plus rien et le collège a été floué de 1512 livres.

### Les personnages importants

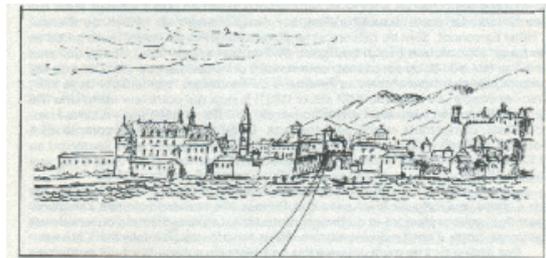
Comme déjà dit, à cette époque, le comté de Tournon est entre les mains de la famille Rohan Soubize qui n'y réside pas. Par contre c'est l'époque (1729) où **Just Antoine de la Rivoire**, marquis de La Tourette, se fait construire le palais qu'occupe aujourd'hui la bibliothèque municipale. Louis Grange passe de très nombreux actes qui le concernent, comme par exemple la vente (payée 120 000 livres là encore en billets de banque) de la seigneurie de Beaume et du domaine du Bruel le 8 Juin 1720.

Il faut citer également l'ascension des Pichon (famille noble venue de Vanosc) dont nous avons une description des biens quand il se porte garant pour son fils qui veut être fermier des greniers à sel de Beauchastel.

### Les artisans

Les métiers des artisans sont fort nombreux et on voit donc que Tournon comprend de nombreux charpentiers, « massons », drapiers, cordonniers, tailleurs d'habit, etc.... et chirurgiens !

Citons encore des maîtres fustiers (ce nom désigne tous les métiers du bois comme les charpentiers, les fabricants de coffre, les menuisiers...), des architectes, des Maîtres apothicaires (plusieurs), des cabaretiers (fort nombreux) On trouve bien sûr des métiers liés au fleuve et les pa-



Tournon en 1716  
D'après la photo d'un dessin de la B.N., que l'on peut voir au château-musée de Tournon.

trons mariniers.

Les métiers du vin sont nombreux : les tonneliers (par exemple des Chapoutier), des maîtres distillateurs d'eau de vie viennent s'ajouter aux vignerons.

Les métiers d'artisans s'accompagnent évidemment d'un apprentissage et c'est intéressant de voir les conditions dans lesquelles les parents et l'artisan s'accordent pour définir les règles et le prix de telles formations. On apprend « sur le tas », y compris le métier de chirurgien !

### Les Inventaires

Quand quelqu'un est mourant, avant même que le prêtre n'arrive c'est au notaire qu'on s'adresse ! La visite du notaire pour le testament s'accompagne souvent d'un inventaire qui peut durer plusieurs jours. Pour un vigneron on peut en détail visiter sa maison, voir ses outils pour faire le vin, apprécier sa fortune.

Grâce aux actes de notaire c'est donc toute la vie quotidienne de notre région qui revit !

## Antenne Île de France de la SAGA

Réunion du 20 octobre 2020

Nous avons le plaisir d'accueillir Annie le Cornec qui assure pour nous la réservation des salles de réunion auprès de la Ville de Paris. Elle nous explique la réorganisation de la gestion des dites salles pour les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements de Paris désormais réunis en un seul sous le nom de Paris-Centre.

### Conseil d'administration et Assemblée générale

Alain Estéoule nous rend compte des réunions du C.A. et de l'A.G. de l'association auxquels il a participé en septembre. Il évoque en particulier la volonté de mieux faire connaître la vie quotidienne de l'association auprès des membres vivant loin de l'Ardèche par le biais d'une lettre d'information qui sera envoyée régulièrement. Il salue également l'arrivée de nouveaux adhérents vivant pas trop loin de Chomérac et désireux de s'impliquer activement dans la vie de l'association.

### Relations entre la SAGA et Vivelay

Nous avons longuement discuté autour des relations entre la SAGA et Vivelay qui ne sont pas très bien comprises depuis l'Île-de-France. Certains registres des notaires photographiés aux Archives départementales avec le matériel de la SAGA sont indexés par des volontaires de la SAGA et d'autres par des volontaires de Vivelay à l'aide d'outils informatiques différents et nous craignons qu'il y ait quelques doubles saisies. Et seuls les registres indexés par la SAGA sont mis en ligne sur le site des A.D., ce qui ne permet pas de profiter pleinement du travail effectué par les adhérents Vivelay (dont beaucoup sont aussi adhérents SAGA). Mais il apparaît qu'une réunion est programmée en novembre et que tout ceci devrait se clarifier rapidement.

### Actions pour les Franciliens

Nous discutons ensuite des actions que peuvent entreprendre les Franciliens pour aider les Ardéchois. Les deux priorités sont les indexations des registres des notaires auxquelles plusieurs d'entre nous participent déjà ainsi que la révision des indexations des registres BMS. Rappelons qu'il y a 15000 registres de notaires d'avant la révolution conservés aux archives de Privas et que près de 5000 ont été indexés !

### Cadastrés & Compoix

Ces documents sont très riches d'informations pour connaître l'histoire d'un terrain ou d'une maison et de ses occupants successifs. Le cadastre dit « napoléonien » est accessible sur le site web des A.D., mais pas les matrices et sections. Nous convenons d'une présentation de l'exploitation de ces données qui sera réalisée par l'un des membres du groupe lors de notre prochaine réunion.

### Documents relatifs aux relations entre l'État et les communes de l'Ardèche au XIX<sup>e</sup> siècle (Archives nationales)

En l'absence de la personne qui a réalisé la numérisation, nous avons simplement abordé la question du nom à donner à ce travail afin que son contenu soit le plus clair possible pour les futurs utilisateurs.



## JEANNE LOMBARD, MAX LEENHARDT, HENRI LINDEGAARD PEINTRES des HUGUENOTS

Mari-Jo Antoni

### JEANNE LOMBARD (1865- 1945)

Elle est la fille d'un pasteur français, née en Suisse en 1865, mais revenue en France peu après sa naissance. Dès son adolescence son goût pour le dessin apparaît et elle suit différentes formations en Suisse et en France. Elle parcourt l'Ardèche aux côtés de son père qui exerce son ministère quelque temps aux Ollières puis dans l'Ain. A la trentaine elle s'intéresse aux huguenots et effectue plusieurs séjours dans les Cévennes. De retour en Suisse elle intègre des sociétés de femmes peintres, s'y installe avec deux de ses sœurs (toutes trois célibataires). Elle associe à sa passion, une vie charitable et religieuse. Jeanne poursuit jusqu'à la fin de sa vie en 1945, sa production artistique, qui doit être selon elle, un témoignage de l'Histoire. Ce sont essentiellement des portraits de gens humbles, mais aussi quelques natures mortes. Elle s'intéresse avant tout à l'être humain. Mais c'est aussi une femme engagée. Elle a été une des fondatrices de la section neuchâteloise de la société suisse des femmes peintres, sculpteurs et décorateurs.

Peintre des femmes huguenotes dans la difficulté, des prêches au Désert, des scènes de clandestinité, mais aussi de scènes de la vie quotidienne des Cévenols. Revenue plusieurs fois dans les Cévennes, elle entretiendra des relations suivies avec le musée du Désert à Mialet (Gard), qui conservera plusieurs de ses œuvres.

Ses principaux tableaux exposés à Mialet : Les prisonnières de la tour de Constance, Services funèbres en Hautes Cévennes, Femmes lisant la Bible au coin du feu, Le baptême clandestin, L'assemblée du Désert.



Jeanne Lombard : Les prisonnières de la Tour de Constance

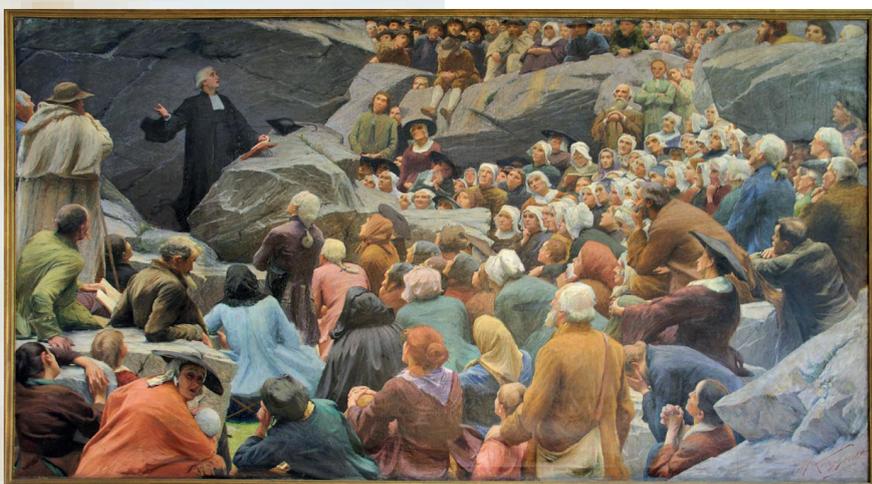


Henri Lindegaard

### HENRI LINDEGAARD (1925-1996)

D'origine danoise par son père, il fuit le franquisme et quitte l'Espagne pour le sud de la France dans les années 1940, plus particulièrement Mialet (Gard). Pasteur, il s'adonne à la peinture (huile et aquarelle) et au dessin. Il peint des paysages cévenols, des dessins inspirés de la Bible auxquels il ajoute une interprétation du texte biblique et des commentaires. Ainsi il s'adresse à tous, reprend le souhait de Luther qui voulait diffuser la Bible au plus grand nombre, par la parole et l'image.

### MAX LEENHARDT (1851-1941)



Max Leenhardt : Le Prêche au Désert

Issu d'une famille protestante d'origine allemande, natif de Montpellier, il fait sa formation à l'école supérieure des Beaux-Arts de sa ville. S'il part quelques temps à Paris, partage un atelier avec des artistes suisses, il revient l'été en Camargue et en particulier autour des étangs près d'Aigues-Mortes, puis définitivement à Montpellier après le décès de son épouse. C'est un tournant dans sa vie artistique, sa peinture subit alors l'influence religieuse, il réalise des œuvres témoignant de sa foi. Il peint les « Prisonnières huguenotes à la tour de Constance » en 1892, exposé au musée Fabre à Montpellier. En 1898, il réalise sa toile « le prêche au Désert » qu'il offre à la faculté de théologie protestante de Montpellier, puis « la fuite vers l'étranger des huguenots

persécutés en 1932, également offert. Il meurt en 1941. Ses œuvres prennent place souvent dans des expositions avec thème, le protestantisme (2012 à Alès : « les Camisards entre fuite et clandestinité » ; 2020 à Sommières : « Max Leenhardt, patriarche et vagabond »).

# SOCIÉTÉ DES AMATEURS DE GÉNÉALOGIE DE L'ARDÈCHE

Association reconnue d'Utilité Publique  
SAGA 178 ROUTE DE PRIVAS 07210 CHOMÉRAC  
Tél : 04 75 64 84 13 ou 09 66 42 02 98  
saga3@wanadoo.fr

Dans notre local de Chomérac, vous avez accès :

- Aux **fac-similés**, agrémentés de tables alphabétiques des registres des BMS, registres protestants, registres de l'Etat-civil révolutionnaire 1792-1803
- A la **recherche d'actes notariés**, sur deux ordinateurs dans notre base de donnée (en cours), avec la possibilité de réaliser des photocopies de ces actes.
- Aux **ouvrages** édités par la SAGA (en vente)
- Aux **revues** éditées par la SAGA (en vente)
- Aux **conseils et aides** de notre agent permanent Hubert DALLARD,
- A **Internet** pour des recherches sur le site des Archives Départementales (ou autres)

**La SAGA fait appel à des bénévoles** pour numériser les documents anciens (Notaires, BMS, Etat-civil, compoix, etc...) et pour analyser ces documents / **s'adresser au bureau**.

**La SAGA organise également sur demande des manifestations** : conférences, formations à la recherche généalogique, animations péri-scolaires, utilisation de logiciels spécialisés...

Se renseigner auprès du bureau.



**Les locaux de la SAGA à Chomérac sont à présent ouverts aux adhérents les lundis, mardis et mercredis après-midi. Pour respecter les mesures sanitaires en vigueur, il est nécessaire de prendre rendez-vous par mail [saga3@wanadoo.fr](mailto:saga3@wanadoo.fr) ou par téléphone 04 75 64 84 13**

